



LISTE DES AGRICULTEURS PAR PERIMETRE D'EPANDAGE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95				
Produit : Digestat liquide sep phase				
Exploitation	Exploitant	SAU (ha)	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)
4 EARL DE LA FERME DU BOISY		0,00	125,37	124,21
4 EARL DE LA JOLIVETTE		0,00	174,97	171,50
4 EARL DES FOSSES		0,00	225,32	219,16
4 EARL DU VAL		0,00	176,25	169,37
4 EARL DU VIEUX PIGEONNIER		0,00	225,86	224,34
4 EARL SAINT JACQUES		0,00	251,96	232,82
4 GODEFROY POTIN		0,00	152,50	143,87
4 SCEA DE GEROCOURT		0,00	237,15	233,95
4 SCEA DU CLOS CAILLET		0,00	83,41	70,79
4 SCEA FONTAINE AUX ALOUETTES		0,00	55,47	55,47
4 SCEA LA LEVRIERE		0,00	144,81	141,46
4 SCEA ROGER		0,00	113,50	113,07
Totaux	12 agriculteurs	0,00	1966,57	1900,01

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95				
Produit : Digestat solide sep phase				
Exploitation	Exploitant	SAU (ha)	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)
4 EARL DE LA FERME DU BOISY		0,00	125,37	124,21
4 EARL DE LA JOLIVETTE		0,00	174,97	171,50
4 EARL DES FOSSES		0,00	225,32	219,16
4 EARL DU VAL		0,00	176,25	169,37
4 EARL DU VIEUX PIGEONNIER		0,00	225,86	224,34
4 EARL SAINT JACQUES		0,00	251,96	232,82
4 GODEFROY POTIN		0,00	152,50	143,87
4 SCEA DE GEROCOURT		0,00	237,15	233,95
4 SCEA DU CLOS CAILLET		0,00	83,41	70,79
4 SCEA FONTAINE AUX ALOUETTES		0,00	55,47	55,47
4 SCEA LA LEVRIERE		0,00	144,81	141,46
4 SCEA ROGER		0,00	113,50	113,07
Totaux	12 agriculteurs	0,00	1966,57	1900,01

LI STE DES COMMUNES PAR PERI METRE D'EPANDAGE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Parcelles non sorties à ce jour

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95				
Produit : Digestat liquide sep phase				
Insee	Commune déclarée	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface exclue (ha)
95040	AVERNES	529,52	513,12	16,40
95054	LE BELLAY-EN-VEXIN	89,79	89,36	0,43
95102	BRÉANÇON	105,61	105,01	0,60
95142	CHARS	185,15	157,07	28,08
95166	CLÉRY-EN-VEXIN	5,68	5,68	
95169	COMMENY	151,46	147,78	3,68
95213	ÉPIAIS-RHUS	51,95	51,95	
95271	GÉNICOURT	185,20	182,00	3,20
95295	GUIRY-EN-VEXIN	75,10	75,10	
95308	HÉROUVILLE-EN-VEXIN	2,16	1,63	0,53
95348	LONGUESSE	4,57	4,57	
95370	MARINES	40,26	37,44	2,82
95438	MOUSSY	10,13	10,13	
95459	NUCOURT	1,88	1,88	
95483	LE PERCHAY	44,51	44,38	0,13
95584	SANTEUIL	102,39	102,39	
95592	SERAINCOURT	10,55	10,55	
95610	THÉMÉRICOURT	56,60	55,59	1,01
95625	US	312,25	302,57	9,68
95690	WY-DIT-JOLI-VILLAGE	1,81	1,81	
Total	20 communes	1966,57	1900,01	66,56

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95				
Produit : Digestat solide sep phase				
Insee	Commune déclarée	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface exclue (ha)
95040	AVERNES	529,52	513,12	16,40
95054	LE BELLAY-EN-VEXIN	89,79	89,36	0,43
95102	BRÉANÇON	105,61	105,01	0,60
95142	CHARS	185,15	157,07	28,08
95166	CLÉRY-EN-VEXIN	5,68	5,68	
95169	COMMENY	151,46	147,78	3,68
95213	ÉPIAIS-RHUS	51,95	51,95	
95271	GÉNICOURT	185,20	182,00	3,20
95295	GUIRY-EN-VEXIN	75,10	75,10	
95308	HÉROUVILLE-EN-VEXIN	2,16	1,63	0,53
95348	LONGUESSE	4,57	4,57	
95370	MARINES	40,26	37,44	2,82

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95**Produit : Digestat solide sep phase**

Insee	Commune déclarée	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épardable (ha)	Surface exclue (ha)
95438	MOUSSY	10,13	10,13	
95459	NUCOURT	1,88	1,88	
95483	LE PERCHAY	44,51	44,38	0,13
95584	SANTEUIL	102,39	102,39	
95592	SERAINCOURT	10,55	10,55	
95610	THÉMÉRICOURT	56,60	55,59	1,01
95625	US	312,25	302,57	9,68
95690	WY-DIT-JOLI-VILLAGE	1,81	1,81	
Total	20 communes	1966,57	1900,01	66,56



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 GODEFROY POTIN -
 - -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à US			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	42,55
Epondable			42,55
Totale			42,55
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à US			
Interdit	Isolement de cours d'eau		1,54
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,71
Epondable			0,71
Totale			2,25
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à LE PERCHAY			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,02
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,84
Epondable			14,84
Totale			14,86
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à LE PERCHAY			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,49
Epondable			10,49
Totale			10,49

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à US			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,24
Epandable			7,24
Totale			7,24

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à US			
Interdit	Isolement de tiers		0,32
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	18,14
Epandable			18,14
Totale			18,46

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à US			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,86
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,62
Epandable			1,86
Totale			2,48

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à US			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	17,25
Interdit	Isolement de tiers		0,57
Epandable			17,25
Totale			17,82

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à US			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,20
Epandable			6,20
Totale			6,20

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à US			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	11,19

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à US			
Interdit	Isolement de tiers		0,40
Epondable			11,19
Totale			11,59

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à US			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,25
Interdit	Périmètres de captage		4,32
Epondable			0,25
Totale			4,57

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à US			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	13,15
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,84
Epondable			13,15
Totale			13,99

Superficie épondable : 143,87 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021

Superficie totale : 152,50 ha



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 EARL DE LA FERME DU BOISY -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à THÉMÉRICOURT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	20,82
Interdit	Isolement de tiers		0,73
Epandable			20,82
Totale			21,55
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à US			
Interdit	Isolement de tiers		0,15
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	57,67
Epandable			57,67
Totale			57,82
Parcelle : 3 - Ilot 3 située à US			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,03
Epandable			7,03
Totale			7,03
Parcelle : 4 - Ilot 4 située à LE PERCHAY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,92
Epandable			3,92
Totale			3,92

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à THÉMÉRICOURT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	34,77
Interdit	Isolement de points d'eau		0,28
Epandable			34,77
Totale			35,05

Superficie épandable : 124,21 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021

Superficie totale : 125,37 ha



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 EARL DE LA JOLIVETTE -
 - -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à AVERNES			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	17,53
Epandable			17,53
Totale			17,53
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,55
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,62
Epandable			3,55
Totale			4,17
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,21
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,21
Epandable			4,21
Totale			4,42
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,29
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,02

Parcelle : 12 - Ilot 12 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		1,00
Epandable			0,31
Totale			1,31

Parcelle : 13 - Ilot 13 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	15,00
Epandable			15,00
Totale			15,00

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,89
Epandable			8,89
Totale			8,89

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,46
Epandable			10,46
Totale			10,46

Parcelle : 16 - Ilot 16 située à COMMENY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	11,09
Epandable			11,09
Totale			11,09

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,90
Epandable			1,90
Totale			1,90

Parcelle : 18 - Ilot 18 située à COMMENY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,50

Parcelle : 18 - Ilot 18 située à COMMENY					
		Epandable	2,50	Totale	2,50
Parcelle : 19 - Ilot 19 située à GUIRY-EN-VEXIN					
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture			7,27
		Epandable	7,27	Totale	7,27
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à AVERNES					
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture			8,28
		Epandable	8,28	Totale	8,28
Parcelle : 22 - Ilot 22 située à CLÉRY-EN-VEXIN					
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture			5,45
		Epandable	5,45	Totale	5,45
Parcelle : 23 - Ilot 23 située à CLÉRY-EN-VEXIN					
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture			0,23
		Epandable	0,23	Totale	0,23
Parcelle : 24 - Ilot 24 située à WY-DIT-JOLI-VILLAGE					
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture			0,49
		Epandable	0,49	Totale	0,49
Parcelle : 27 - Ilot 27 située à SERAINCOURT					
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture			1,77
		Epandable	1,77	Totale	1,77

Parcelle : 28 - Ilot 28 située à LONGUESSE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,59
Epandable			2,59
Totale			2,59

Parcelle : 29 - Ilot 29 située à LONGUESSE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,64
Epandable			0,64
Totale			0,64

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	13,18
Epandable			13,18
Totale			13,18

Parcelle : 30 - Ilot 30 située à LONGUESSE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,93
Epandable			0,93
Totale			0,93

Parcelle : 31 - Ilot 31 située à LONGUESSE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,41
Epandable			0,41
Totale			0,41

Parcelle : 33 - Ilot 33 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,76
Epandable			1,76
Totale			1,76

Parcelle : 34 - Ilot 34 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de tiers		0,16
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,50

Parcelle : 34 - Ilot 34 située à AVERNES			
		Epandable	3,50
		Totale	3,66

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à AVERNES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,02
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,90
		Epandable	7,92
		Totale	7,92

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,49
		Epandable	6,49
		Totale	6,49

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de points d'eau		0,05
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	28,44
		Epandable	28,44
		Totale	28,49

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,33
Interdit	Isolement de tiers		0,50
		Epandable	2,33
		Totale	2,83

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de tiers		0,77
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,82
		Epandable	0,82
		Totale	1,59

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de tiers		0,16
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,56
Epandable			3,56
Totale			3,72

Superficie épandable : 171,50 ha

Superficie totale : 174,97 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 EARL DES FOSSES -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	62,81
Epondable			62,81
Totale			62,81
Parcelle : 1001 - Ilot 1001 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage		0,53
Epondable			0,00
Totale			0,53
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,83
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,57
Epondable			10,57
Totale			11,40
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,17
Epondable			4,17
Totale			4,17

Parcelle : 13 - Ilot 13 située à LE PERCHAY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	15,13
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,11
Epandable			15,13
Totale			15,24

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,15
Epandable			10,15
Totale			10,15

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,73
Epandable			2,73
Totale			2,73

Parcelle : 16 - Ilot 16 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,37
Interdit	Isolement de tiers		0,03
Epandable			0,37
Totale			0,40

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à COMMENY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,67
Epandable			5,67
Totale			5,67

Parcelle : 19 - Ilot 19 située à WY-DIT-JOLI-VILLAGE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,32
Epandable			1,32
Totale			1,32

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,68
Epandable			5,68
Totale			5,68

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,05
Epandable			9,05
Totale			9,05

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	24,94
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,11
Epandable			25,05
Totale			25,05

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,23
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	15,88
Interdit	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage		3,95
Epandable			16,11
Totale			20,06

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,12

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		0,41
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,28
Epandable			9,40
Totale			9,81

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de tiers		0,30
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	15,15
Epandable			15,15
Totale			15,45

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	25,80
Epandable			25,80
Totale			25,80

Superficie épandable : 219,16 ha

Superficie totale : 225,32 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 EARL DU VAL -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	17,07
Epdable			17,07
Totale			17,07
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	52,77
Epdable			52,77
Totale			52,77
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,14
Epdable			4,14
Totale			4,14
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,04
Epdable			7,04
Totale			7,04

Parcelle : 13 - Ilot 13 située à SERAINCOURT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,42
Epandable			4,42
Totale			4,42

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à SERAINCOURT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,45
Epandable			2,45
Totale			2,45

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à SERAINCOURT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,91
Epandable			1,91
Totale			1,91

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		0,74
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,63
Epandable			14,63
Totale			15,37

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau		1,21
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	30,08
Epandable			30,08
Totale			31,29

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,42

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de points d'eau		0,37
Epandable			5,42
Totale			5,79

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,67
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,79
Epandable			2,79
Totale			3,46

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,95
Interdit	Isolement de cours d'eau		1,35
Epandable			14,95
Totale			16,30

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,13
Epandable			7,13
Totale			7,13

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		0,92
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,48
Epandable			1,48
Totale			2,40

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,09
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		1,62
Epandable			3,09
Totale			4,71

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à AVERNES

Superficie épanachable : 169,37 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021

Superficie totale : 176,25 ha



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 EARL DU VIEUX PIGEONNIER -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à US			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	35,27
Epdable			35,27
Totale			35,27
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à BRÉANÇON			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	3,65
Epdable			3,65
Totale			3,65
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à BRÉANÇON			
Interdit	Isolement de tiers		0,24
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	21,91
Epdable			21,91
Totale			22,15
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à BRÉANÇON			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	19,61
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,74
Epdable			20,35
Totale			20,35
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à BRÉANÇON			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	33,35
Epdable			33,35
Totale			33,35

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à BRÉANÇON			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	7,58
Epondable			7,58
Totale			7,58

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à BRÉANÇON			
Interdit	Isolement de tiers		0,36
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	18,17
Epondable			18,17
Totale			18,53

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à US			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	83,35
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		0,78
Epondable			83,35
Totale			84,13

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à US			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,13
Interdit	Isolement de tiers		0,14
Epondable			0,13
Totale			0,27

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à US			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,58
Epondable			0,58
Totale			0,58

Superficie épondable : 224,34 ha

Superficie totale : 225,86 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 EARL SAINT JACQUES -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à CHARS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	15,01
Epandable			15,01
Totale			15,01
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,30
Epandable			2,30
Totale			2,30
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à COMMENY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	33,08
Interdit	Isolement de tiers		0,68
Epandable			33,08
Totale			33,76
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à MOUSSY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,69
Epandable			3,69
Totale			3,69

Parcelle : 13 - Ilot 13 située à CHARS			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage		4,15
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,01
Epandable			0,01
Totale			4,16

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,50
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,07
Epandable			10,57
Totale			10,57

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à COMMENY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,76
Epandable			2,76
Totale			2,76

Parcelle : 16 - Ilot 16 située à CHARS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,29
Epandable			14,29
Totale			14,29

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à CHARS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,30
Epandable			1,30
Totale			1,30

Parcelle : 18 - Ilot 18 située à CHARS			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage		9,05
		Epandable	0,00
		Totale	9,05

Parcelle : 19 - Ilot 19 située à COMMENY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,70
		Epandable	8,70
		Totale	8,70

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers		0,39
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,17
		Epandable	3,17
		Totale	3,56

Parcelle : 20 - Ilot 20 située à MOUSSY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,61
		Epandable	3,61
		Totale	3,61

Parcelle : 21 - Ilot 21 située à COMMENY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	19,19
		Epandable	19,19
		Totale	19,19

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à AVERNES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	29,72
		Epandable	29,72
		Totale	29,72

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à COMMENY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,33

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à COMMENY			
Interdit	Isolement de tiers		0,53
Epondable			0,33
Totale			0,86

Parcelle : 24 - Ilot 24 située à COMMENY			
Interdit	Isolement de tiers		0,62
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	16,27
Epondable			16,27
Totale			16,89

Parcelle : 26 - Ilot 26 située à MOUSSY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,83
Epondable			2,83
Totale			2,83

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à CHARS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,36
Epondable			0,36
Totale			0,36

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à CHARS			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage		1,66
Epondable			0,00
Totale			1,66

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à CHARS			
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	11,29
Epondable			11,29
Totale			11,29

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à COMMENY			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		1,85
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,16

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à COMMENY			
		Epandable	14,16
		Totale	16,01
Parcelle : 6 - Ilot 6 située à COMMENY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,80
		Epandable	5,80
		Totale	5,80
Parcelle : 7 - Ilot 7 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage		0,14
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,09
		Epandable	0,09
		Totale	0,23
Parcelle : 8 - Ilot 8 située à COMMENY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	28,23
		Epandable	28,23
		Totale	28,23
Parcelle : 9 - Ilot 9 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,06
Interdit	Périmètres de captage		0,07
		Epandable	6,06
		Totale	6,13

Superficie épandable : 232,82 ha

Superficie totale : 251,96 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 SCEA DE GEROCOURT -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	22,94
Interdit	Isolement de tiers		0,45
Epandable			22,94
Totale			23,39
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,58
Epandable			3,58
Totale			3,58
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,04
Interdit	Isolement de tiers		0,34
Epandable			2,04
Totale			2,38
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à GÉNICOURT			
Interdit	Isolement de tiers		1,26
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	55,87
Epandable			55,87
Totale			57,13
Parcelle : 3 - Ilot 3 située à GÉNICOURT			
Interdit	Isolement de tiers		1,04
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	69,32
Epandable			69,32
Totale			70,36

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,40
Epandable			4,40
Totale			4,40

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,06
Interdit	Isolement de tiers		0,11
Epandable			1,06
Totale			1,17

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à ÉPIAIS-RHUS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	51,95
Epandable			51,95
Totale			51,95

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,46
Epandable			9,46
Totale			9,46

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,22
Epandable			9,22
Totale			9,22

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,11
Epandable			4,11
Totale			4,11

Superficie épandable : **233,95 ha**
Superficie totale : **237,15 ha**

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 SCEA DU CLOS CAILLET -
 - -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,10
Interdit	Périmètres de captage		3,13
Epandable			0,10
Totale			3,23
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers		2,73
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	20,27
Epandable			20,27
Totale			23,00
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à CHARS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,60
Epandable			5,60
Totale			5,60
Parcelle : 19 - Ilot 19 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers		0,12
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,74
Epandable			0,74
Totale			0,86

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers		1,08
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,63
Epandable			3,63
Totale			4,71

Parcelle : 20 - Ilot 20 située à CHARS			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,71
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage		0,11
Epandable			0,71
Totale			0,82

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers		1,34
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,44
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,18
Epandable			8,62
Totale			9,96

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à CHARS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,25
Interdit	Isolement de tiers		0,46
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,45
Epandable			8,70
Totale			9,16

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,57
Epandable			3,57
Totale			3,57

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,48
Interdit	Périmètres de captage		3,65
Epandable			0,48
Totale			4,13

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,73
Epandable			4,73
Totale			4,73

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,51
Epandable			1,51
Totale			1,51

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,13
Epandable			12,13
Totale			12,13

Superficie épandable : 70,79 ha
Superficie totale : 83,41 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 SCEA FONTAINE AUX ALOUETTES -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,25
Epdable			7,25
Totale			7,25
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	15,94
Epdable			15,94
Totale			15,94
Parcelle : 3 - Ilot 3 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,35
Epdable			2,35
Totale			2,35
Parcelle : 4 - Ilot 4 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,22
Epdable			10,22
Totale			10,22

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	18,35
Epandable			18,35
Totale			18,35

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,36
Epandable			1,36
Totale			1,36

Superficie épandable : 55,47 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021

Superficie totale : 55,47 ha



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 SCEA LA LEVRIERE -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à MARINES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	20,02
Epandable			20,02
Totale			20,02
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à SANTEUIL			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	22,72
Epandable			22,72
Totale			22,72
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à SANTEUIL			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	15,94
Epandable			15,94
Totale			15,94
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à HÉROUVILLE-EN-VEXIN			
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	0,38
Interdit	Isolement de tiers		0,53
Epandable			0,38
Totale			0,91
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à HÉROUVILLE-EN-VEXIN			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,25
Epandable			1,25
Totale			1,25

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à MARINES			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers		1,04
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,14
Epandable			2,14
Totale			3,18

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à MARINES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,40
Interdit	Isolement de tiers		0,57
Epandable			0,40
Totale			0,97

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à MARINES			
Interdit	Isolement de tiers		0,76
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,48
Epandable			0,48
Totale			1,24

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à MARINES			
Interdit	Isolement de tiers		0,32
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,32
Epandable			2,32
Totale			2,64

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à MARINES			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,13
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,84
Epandable			8,84
Totale			8,97

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à MARINES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,24
Epandable			3,24
Totale			3,24

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à SANTEUIL			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,76
Epandable			1,76
Totale			1,76

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à SANTEUIL			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	61,97
Epandable			61,97
Totale			61,97

Superficie épandable : 141,46 ha

Superficie totale : 144,81 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95
 Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

4 SCEA ROGER -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à CHARS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,91
Epdable			14,91
Totale			14,91
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,54
Epdable			3,54
Totale			3,54
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	19,70
Epdable			19,70
Totale			19,70
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau		0,08
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,80
Epdable			4,80
Totale			4,88

Parcelle : 13 - Ilot 13 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,59
Epandable			4,59
Totale			4,59

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à CHARS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,45
Epandable			2,45
Totale			2,45

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,72
Epandable			1,72
Totale			1,72

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à CHARS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,47
Epandable			4,47
Totale			4,47

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,65
Epandable			12,65
Totale			12,65

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	16,72
Epandable			16,72
Totale			16,72

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,09
Interdit	Isolement de tiers		0,35
Epandable			9,09
Totale			9,44

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à NUCOURT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,88
Epandable			1,88
Totale			1,88

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,89
Epandable			3,89
Totale			3,89

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,14
Epandable			7,14
Totale			7,14

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,52
Epandable			5,52
Totale			5,52

Superficie épandable : 113,07 ha

Superficie totale : 113,50 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

4 EARL DE LA FERME DU BOISY -

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

- -

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à THÉMÉRICOURT			
Interdit	Isolement de tiers		0,73
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	20,82
Epandable			20,82
Totale			21,55
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à US			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	57,67
Interdit	Isolement de tiers		0,15
Epandable			57,67
Totale			57,82
Parcelle : 3 - Ilot 3 située à US			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,03
Epandable			7,03
Totale			7,03
Parcelle : 4 - Ilot 4 située à LE PERCHAY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,92
Epandable			3,92
Totale			3,92
Parcelle : 5 - Ilot 5 située à THÉMÉRICOURT			
Interdit	Isolement de points d'eau		0,28
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	34,77
Epandable			34,77
Totale			35,05

Superficie épandable : 124,21 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021

Superficie totale : 125,37 ha



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

4 EARL DE LA JOLIVETTE -

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

- -

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	17,53
Epandable			17,53
Totale			17,53
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,62
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,55
Epandable			3,55
Totale			4,17
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,21
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,21
Epandable			4,21
Totale			4,42
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,29
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		1,00
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,02
Epandable			0,31
Totale			1,31
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,00
Epandable			15,00
Totale			15,00

Parcelle : 14 - Ilot 14 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,89
		Epandable	8,89
		Totale	8,89

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,46
		Epandable	10,46
		Totale	10,46

Parcelle : 16 - Ilot 16 située à COMMENY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	11,09
		Epandable	11,09
		Totale	11,09

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,90
		Epandable	1,90
		Totale	1,90

Parcelle : 18 - Ilot 18 située à COMMENY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,50
		Epandable	2,50
		Totale	2,50

Parcelle : 19 - Ilot 19 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,27
		Epandable	7,27
		Totale	7,27

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,28
		Epandable	8,28
		Totale	8,28

Parcelle : 22 - Ilot 22 située à CLÉRY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,45
		Epandable	5,45
		Totale	5,45

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à CLÉRY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,23
		Epandable	0,23
		Totale	0,23

Parcelle : 24 - Ilot 24 située à WY-DIT-JOLI-VILLAGE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,49
		Epondable	0,49
		Totale	0,49
Parcelle : 27 - Ilot 27 située à SERAINCOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,77
		Epondable	1,77
		Totale	1,77
Parcelle : 28 - Ilot 28 située à LONGUESSE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,59
		Epondable	2,59
		Totale	2,59
Parcelle : 29 - Ilot 29 située à LONGUESSE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,64
		Epondable	0,64
		Totale	0,64
Parcelle : 3 - Ilot 3 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	13,18
		Epondable	13,18
		Totale	13,18
Parcelle : 30 - Ilot 30 située à LONGUESSE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,93
		Epondable	0,93
		Totale	0,93
Parcelle : 31 - Ilot 31 située à LONGUESSE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,41
		Epondable	0,41
		Totale	0,41
Parcelle : 33 - Ilot 33 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,76
		Epondable	1,76
		Totale	1,76
Parcelle : 34 - Ilot 34 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,50
Interdit	Isolement de tiers		0,16
		Epondable	3,50
		Totale	3,66

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,90
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,02
Epondable			7,92
Totale			7,92

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,49
Epondable			6,49
Totale			6,49

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	28,44
Interdit	Isolement de points d'eau		0,05
Epondable			28,44
Totale			28,49

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,33
Interdit	Isolement de tiers		0,50
Epondable			2,33
Totale			2,83

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,82
Interdit	Isolement de tiers		0,77
Epondable			0,82
Totale			1,59

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de tiers		0,16
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,56
Epondable			3,56
Totale			3,72

Superficie épondable : 171,50 ha

Superficie totale : 174,97 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

4 EARL DES FOSSES -

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

- -

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	62,81
Epandable			62,81
Totale			62,81
Parcelle : 1001 - Ilot 1001 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage		0,53
Epandable			0,00
Totale			0,53
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,83
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,57
Epandable			10,57
Totale			11,40
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,17
Epandable			4,17
Totale			4,17
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à LE PERCHAY			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,11
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,13
Epandable			15,13
Totale			15,24
Parcelle : 14 - Ilot 14 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,15
Epandable			10,15
Totale			10,15

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,73
Epandable			2,73
Totale			2,73

Parcelle : 16 - Ilot 16 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de tiers		0,03
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,37
Epandable			0,37
Totale			0,40

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à COMMENY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,67
Epandable			5,67
Totale			5,67

Parcelle : 19 - Ilot 19 située à WY-DIT-JOLI-VILLAGE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,32
Epandable			1,32
Totale			1,32

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,68
Epandable			5,68
Totale			5,68

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,05
Epandable			9,05
Totale			9,05

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	24,94
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,11
Epandable			25,05
Totale			25,05

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage		3,95
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,88
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,23
Epandable			16,11
Totale			20,06

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,12
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		0,41
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,28
Epondable			9,40
Totale			9,81

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,15
Interdit	Isolement de tiers		0,30
Epondable			15,15
Totale			15,45

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	25,80
Epondable			25,80
Totale			25,80

Superficie épondable : 219,16 ha

Superficie totale : 225,32 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

4 EARL DU VAL -

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

- -

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	17,07
Epondable			17,07
Totale			17,07
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	52,77
Epondable			52,77
Totale			52,77
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,14
Epondable			4,14
Totale			4,14
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,04
Epondable			7,04
Totale			7,04
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à SERAINCOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,42
Epondable			4,42
Totale			4,42
Parcelle : 14 - Ilot 14 située à SERAINCOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,45
Epondable			2,45
Totale			2,45
Parcelle : 15 - Ilot 15 située à SERAINCOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,91
Epondable			1,91
Totale			1,91

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	14,63
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		0,74
Epondable			14,63
Totale			15,37

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau		1,21
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	30,08
Epondable			30,08
Totale			31,29

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de points d'eau		0,37
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,42
Epondable			5,42
Totale			5,79

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,67
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,79
Epondable			2,79
Totale			3,46

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau		1,35
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	14,95
Epondable			14,95
Totale			16,30

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,13
Epondable			7,13
Totale			7,13

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		0,92
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,48
Epondable			1,48
Totale			2,40

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à AVERNES			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		1,62
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,09
		Epondable	3,09
		Totale	4,71

Superficie épondable : 169,37 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021

Superficie totale : 176,25 ha



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

4 EARL DU VIEUX PIGEONNIER -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à US			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	35,27
Epandable			35,27
Totale			35,27
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à BRÉANÇON			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,65
Epandable			3,65
Totale			3,65
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à BRÉANÇON			
Interdit	Isolement de tiers		0,24
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	21,91
Epandable			21,91
Totale			22,15
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à BRÉANÇON			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,74
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	19,61
Epandable			20,35
Totale			20,35
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à BRÉANÇON			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	33,35
Epandable			33,35
Totale			33,35
Parcelle : 14 - Ilot 14 située à BRÉANÇON			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,58
Epandable			7,58
Totale			7,58

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à BRÉANÇON			
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	18,17
Interdit	Isolement de tiers		0,36
Epdable			18,17
Totale			18,53

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à US			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		0,78
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	83,35
Epdable			83,35
Totale			84,13

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à US			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,13
Interdit	Isolement de tiers		0,14
Epdable			0,13
Totale			0,27

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à US			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,58
Epdable			0,58
Totale			0,58

Superficie épandable : 224,34 ha

Superficie totale : 225,86 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

4 EARL SAINT JACQUES -

- -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à CHARS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,01
Epandable			15,01
Totale			15,01
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,30
Epandable			2,30
Totale			2,30
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à COMMENY			
Interdit	Isolement de tiers		0,68
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	33,08
Epandable			33,08
Totale			33,76
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à MOUSSY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,69
Epandable			3,69
Totale			3,69
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à CHARS			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage		4,15
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,01
Epandable			0,01
Totale			4,16
Parcelle : 14 - Ilot 14 située à CHARS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,07
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,50
Epandable			10,57
Totale			10,57

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à COMMENY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,76
		Epandable	2,76
		Totale	2,76
Parcelle : 16 - Ilot 16 située à CHARS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	14,29
		Epandable	14,29
		Totale	14,29
Parcelle : 17 - Ilot 17 située à CHARS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,30
		Epandable	1,30
		Totale	1,30
Parcelle : 18 - Ilot 18 située à CHARS			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage		9,05
		Epandable	0,00
		Totale	9,05
Parcelle : 19 - Ilot 19 située à COMMENY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,70
		Epandable	8,70
		Totale	8,70
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers		0,39
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,17
		Epandable	3,17
		Totale	3,56
Parcelle : 20 - Ilot 20 située à MOUSSY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,61
		Epandable	3,61
		Totale	3,61
Parcelle : 21 - Ilot 21 située à COMMENY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	19,19
		Epandable	19,19
		Totale	19,19
Parcelle : 22 - Ilot 22 située à AVERNES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	29,72
		Epandable	29,72
		Totale	29,72

Parcelle : 23 - Ilot 23 située à COMMENY			
Interdit	Isolement de tiers		0,53
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,33
Epondable			0,33
Totale			0,86

Parcelle : 24 - Ilot 24 située à COMMENY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	16,27
Interdit	Isolement de tiers		0,62
Epondable			16,27
Totale			16,89

Parcelle : 26 - Ilot 26 située à MOUSSY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,83
Epondable			2,83
Totale			2,83

Parcelle : 27 - Ilot 27 située à CHARS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,36
Epondable			0,36
Totale			0,36

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à CHARS			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage		1,66
Epondable			0,00
Totale			1,66

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à CHARS			
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	11,29
Epondable			11,29
Totale			11,29

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à COMMENY			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		1,85
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	14,16
Epondable			14,16
Totale			16,01

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à COMMENY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,80
Epondable			5,80
Totale			5,80

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage		0,14
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,09
		Epandable	0,09
		Totale	0,23

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à COMMENY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	28,23
		Epandable	28,23
		Totale	28,23

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,06
Interdit	Périmètres de captage		0,07
		Epandable	6,06
		Totale	6,13

Superficie épandable : 232,82 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021

Superficie totale : 251,96 ha



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

4 GODEFROY POTIN -

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

- -

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à US			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	42,55
Epandable			42,55
Totale			42,55
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à US			
Sous contrainte		Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,71
Interdit	Isolement de cours d'eau		1,54
Epandable			0,71
Totale			2,25
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à LE PERCHAY			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,02
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	14,84
Epandable			14,84
Totale			14,86
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à LE PERCHAY			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,49
Epandable			10,49
Totale			10,49
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à US			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,24
Epandable			7,24
Totale			7,24
Parcelle : 3 - Ilot 3 située à US			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	18,14
Interdit	Isolement de tiers		0,32
Epandable			18,14
Totale			18,46

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à US			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,86
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,62
Epdable			1,86
Totale			2,48

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à US			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	17,25
Interdit	Isolement de tiers		0,57
Epdable			17,25
Totale			17,82

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à US			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,20
Epdable			6,20
Totale			6,20

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à US			
Interdit	Isolement de tiers		0,40
Sous contrainte		Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	11,19
Epdable			11,19
Totale			11,59

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à US			
Interdit	Périmètres de captage		4,32
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,25
Epdable			0,25
Totale			4,57

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à US			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	13,15
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,84
Epdable			13,15
Totale			13,99

Superficie épandable : 143,87 ha

Superficie totale : 152,50 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

4 SCEA DE GEROCOURT -

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

- -

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	22,94
Interdit	Isolement de tiers		0,45
Epandable			22,94
Totale			23,39
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,58
Epandable			3,58
Totale			3,58
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à GÉNICOURT			
Interdit	Isolement de tiers		0,34
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,04
Epandable			2,04
Totale			2,38
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à GÉNICOURT			
Interdit	Isolement de tiers		1,26
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	55,87
Epandable			55,87
Totale			57,13
Parcelle : 3 - Ilot 3 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	69,32
Interdit	Isolement de tiers		1,04
Epandable			69,32
Totale			70,36

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,40
Epandable			4,40
Totale			4,40

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à GÉNICOURT			
Interdit	Isolement de tiers		0,11
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,06
Epandable			1,06
Totale			1,17

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à ÉPIAIS-RHUS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	51,95
Epandable			51,95
Totale			51,95

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,46
Epandable			9,46
Totale			9,46

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,22
Epandable			9,22
Totale			9,22

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à GÉNICOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,11
Epandable			4,11
Totale			4,11

Superficie épandable : **233,95 ha**
Superficie totale : **237,15 ha**

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

4 SCEA DU CLOS CAILLET -

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

- -

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à CHARS			
Interdit	Périmètres de captage		3,13
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,10
Epandable			0,10
Totale			3,23
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers		2,73
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	20,27
Epandable			20,27
Totale			23,00
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à CHARS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,60
Epandable			5,60
Totale			5,60
Parcelle : 19 - Ilot 19 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers		0,12
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,74
Epandable			0,74
Totale			0,86
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers		1,08
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,63
Epandable			3,63
Totale			4,71

Parcelle : 20 - Ilot 20 située à CHARS			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,71
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage		0,11
Epandable			0,71
Totale			0,82

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à CHARS			
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,44
Interdit	Isolement de tiers		1,34
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,18
Epandable			8,62
Totale			9,96

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à CHARS			
Interdit	Isolement de tiers		0,46
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,45
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,25
Epandable			8,70
Totale			9,16

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,57
Epandable			3,57
Totale			3,57

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à CHARS			
Interdit	Périmètres de captage		3,65
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,48
Epandable			0,48
Totale			4,13

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,73
Epandable			4,73
Totale			4,73

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,51
Epandable			1,51
Totale			1,51

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à CHARS			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	12,13
		Epondable	12,13
		Totale	12,13

Superficie épondable : 70,79 ha
Superficie totale : 83,41 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

4 SCEA FONTAINE AUX ALOUETTES -

--

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,25
Epandable			7,25
Totale			7,25
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,94
Epandable			15,94
Totale			15,94
Parcelle : 3 - Ilot 3 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,35
Epandable			2,35
Totale			2,35
Parcelle : 4 - Ilot 4 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,22
Epandable			10,22
Totale			10,22
Parcelle : 5 - Ilot 5 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	18,35
Epandable			18,35
Totale			18,35
Parcelle : 6 - Ilot 6 située à GUIRY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,36
Epandable			1,36
Totale			1,36

Superficie épandable : 55,47 ha

Superficie totale : 55,47 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

4 SCEA LA LEVRIERE -

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

- -

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à MARINES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	20,02
Epandable			20,02
Totale			20,02
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à SANTEUIL			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	22,72
Epandable			22,72
Totale			22,72
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à SANTEUIL			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,94
Epandable			15,94
Totale			15,94
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à HÉROUVILLE-EN-VEXIN			
Interdit	Isolement de tiers		0,53
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,38
Epandable			0,38
Totale			0,91
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à HÉROUVILLE-EN-VEXIN			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,25
Epandable			1,25
Totale			1,25
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à MARINES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,14
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers		1,04
Epandable			2,14
Totale			3,18

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à MARINES			
Interdit	Isolement de tiers		0,57
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,40
Epandable			0,40
Totale			0,97

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à MARINES			
Interdit	Isolement de tiers		0,76
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,48
Epandable			0,48
Totale			1,24

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à MARINES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,32
Interdit	Isolement de tiers		0,32
Epandable			2,32
Totale			2,64

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à MARINES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,84
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,13
Epandable			8,84
Totale			8,97

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à MARINES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,24
Epandable			3,24
Totale			3,24

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à SANTEUIL			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,76
Epandable			1,76
Totale			1,76

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à SANTEUIL			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	61,97
Epandable			61,97
Totale			61,97

Superficie épandable : 141,46 ha
Superficie totale : 144,81 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



LI STE DES PARCELLES DE PERI METRE PAR EXPLOITATI ON

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

4 SCEA ROGER -

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

- -

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 située à CHARS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	14,91
Epandable			14,91
Totale			14,91
Parcelle : 10 - Ilot 10 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,54
Epandable			3,54
Totale			3,54
Parcelle : 11 - Ilot 11 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	19,70
Epandable			19,70
Totale			19,70
Parcelle : 12 - Ilot 12 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau		0,08
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,80
Epandable			4,80
Totale			4,88
Parcelle : 13 - Ilot 13 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,59
Epandable			4,59
Totale			4,59
Parcelle : 14 - Ilot 14 située à CHARS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,45
Epandable			2,45
Totale			2,45

Parcelle : 17 - Ilot 17 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,72
		Epandable	1,72
		Totale	1,72

Parcelle : 2 - Ilot 2 située à CHARS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,47
		Epandable	4,47
		Totale	4,47

Parcelle : 3 - Ilot 3 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	12,65
		Epandable	12,65
		Totale	12,65

Parcelle : 4 - Ilot 4 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	16,72
		Epandable	16,72
		Totale	16,72

Parcelle : 5 - Ilot 5 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Interdit	Isolement de tiers		0,35
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,09
		Epandable	9,09
		Totale	9,44

Parcelle : 6 - Ilot 6 située à NUCOURT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,88
		Epandable	1,88
		Totale	1,88

Parcelle : 7 - Ilot 7 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,89
		Epandable	3,89
		Totale	3,89

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,14
		Epandable	7,14
		Totale	7,14

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à LE BELLAY-EN-VEXIN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,52
		Epandable	5,52
		Totale	5,52

Superficie épandable : 113,07 ha
Superficie totale : 113,50 ha

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 EARL DE LA FERME DU BOISY

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire	
				X	Y													
Total :									125,37		124,21	124,21	0,00	1,16				
Ilot 1			TL	621341,4	6888901,6	THÉMÉRICOURT					21,55		20,82	20,82	0,00	0,73	,	Isolement de tiers
Ilot 2			TL	621685,8	6889246,9	US					57,82		57,67	57,67	0,00	0,15	,	Isolement de tiers
Ilot 3			TL	621997,9	6889578,9	US					7,03		7,03	7,03	0,00	0,00		
Ilot 4			TL	621508,2	6889908,4	LE PERCHAY					3,92		3,92	3,92	0,00	0,00		
Ilot 5			TL	621044,0	6889572,0	THÉMÉRICOURT					35,05		34,77	34,77	0,00	0,28	,	Isolement de points d'eau
Total :									125,37		124,21	124,21	0,00	1,16				

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 EARL DE LA JOLIVETTE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									174,97		171,50	171,50	0,00	3,47			
Ilot 1			TL	618491,8	6887791,6	AVERNES					17,53	17,53	0,00	0,00			
Ilot 10			TL	617980,8	6889274,0	AVERNES					4,17	3,55	0,00	0,62	,	Isolement de cours d'eau	
Ilot 11			TL	618285,7	6889186,6	AVERNES					4,42	4,21	0,00	0,21	,	Isolement de cours d'eau	
Ilot 12			TL	617485,5	6887838,1	AVERNES					1,31	0,31	0,00	1,00		Isoleme de cours d'eau, Isoleme de tiers, Périmètr de captage	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
Ilot 13			TL	615929,7	6887936,4	AVERNES					15,00	15,00	0,00	0,00			
Ilot 14			TL	615584,4	6887867,6	AVERNES					8,89	8,89	0,00	0,00			
Ilot 15			TL	617786,2	6891361,7	GUIRY-EN-VEXIN					10,46	10,46	0,00	0,00			
Ilot 16			TL	618565,3	6891503,5	COMMENY					11,09	11,09	0,00	0,00			
Ilot 17			TL	616896,4	6891971,2	GUIRY-EN-VEXIN					1,90	1,90	0,00	0,00			
Ilot 18			TL	619137,8	6891694,4	COMMENY					2,50	2,50	0,00	0,00			
Ilot 19			TL	617171,7	6892309,1	GUIRY-EN-VEXIN					7,27	7,27	0,00	0,00			
Ilot 2			TL	618317,5	6890012,8	AVERNES					8,28	8,28	0,00	0,00			
Ilot 22			TL	616575,4	6892366,3	CLÉRY-EN-VEXIN					5,45	5,45	0,00	0,00			
Ilot 23			TL	615176,1	6892875,6	CLÉRY-EN-VEXIN					0,23	0,23	0,00	0,00			
Ilot 24			TL	613729,5	6887476,5	WY-DIT-JOLI-VILLAGE					0,49	0,49	0,00	0,00			

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épandable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									174,97		171,50	171,50	0,00	3,47			
Ilot 27			TL	619365,5	6885058,8	SERAINCOURT		1,77		1,77	1,77	0,00	0,00				
Ilot 28			TL	621310,5	6884818,7	LONGUESSE		2,59		2,59	2,59	0,00	0,00				
Ilot 29			TL	621174,1	6884366,5	LONGUESSE		0,64		0,64	0,64	0,00	0,00				
Ilot 3			TL	616298,7	6887776,1	AVERNES		13,18		13,18	13,18	0,00	0,00				
Ilot 30			TL	620316,5	6885645,7	LONGUESSE		0,93		0,93	0,93	0,00	0,00				
Ilot 31			TL	621075,7	6885083,8	LONGUESSE		0,41		0,41	0,41	0,00	0,00				
Ilot 33			TL	617213,6	6888509,5	AVERNES		1,76		1,76	1,76	0,00	0,00				
Ilot 34			TL	617565,1	6888403,0	AVERNES		3,66		3,50	3,50	0,00	0,16	,	Isolement de tiers		
Ilot 4			TL	616414,2	6887481,8	AVERNES		7,92		7,92	7,92	0,00	0,00		Périmètre de captage		
Ilot 5			TL	615322,8	6887594,7	AVERNES		6,49		6,49	6,49	0,00	0,00				
Ilot 6			TL	614144,0	6887236,9	AVERNES		28,49		28,44	28,44	0,00	0,05	,	Isolement de points d'eau		
Ilot 7			TL	617304,0	6888200,6	AVERNES		2,83		2,33	2,33	0,00	0,50	,	Isolement de tiers		
Ilot 8			TL	617597,0	6888291,6	AVERNES		1,59		0,82	0,82	0,00	0,77	,	Isolement de tiers		
Ilot 9			TL	617891,0	6888526,1	AVERNES		3,72		3,56	3,56	0,00	0,16	,	Isolement de tiers		
Total :									174,97		171,50	171,50	0,00	3,47			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 EARL DES FOSSES

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									225,32		218,97	218,97	0,00	6,35			
Ilot 1			TL	617651,1	6890403,5	AVERNES		62,81		62,81	62,81	0,00	0,00				
Ilot 1001			TL	617253,8	6887827,9	AVERNES		0,53		0,00	0,00	0,00	0,53		Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage		
Ilot 11			TL	618521,9	6888587,3	AVERNES		11,40		10,57	10,57	0,00	0,83	,	Isolement de cours d'eau		
Ilot 12			TL	618052,9	6886678,9	AVERNES		4,17		4,17	4,17	0,00	0,00				
Ilot 13			TL	621780,8	6889926,0	LE PERCHAY		15,24		15,13	15,13	0,00	0,11	,	Isolement de cours d'eau		
Ilot 14			TL	614909,7	6887560,0	AVERNES		10,15		10,15	10,15	0,00	0,00				
Ilot 15			TL	617225,0	6888325,5	AVERNES		2,73		2,73	2,73	0,00	0,00				
Ilot 16			TL	617610,7	6888328,5	AVERNES		0,40		0,37	0,37	0,00	0,03	,	Isolement de tiers		
Ilot 17			TL	618702,4	6891899,6	COMMENY		5,67		5,67	5,67	0,00	0,00				
Ilot 19			TL	613727,3	6886922,2	WY-DIT-JOLI-VILLAGE		1,32		1,32	1,32	0,00	0,00				
Ilot 3			TL	618365,3	6890146,9	AVERNES		5,68		5,68	5,68	0,00	0,00				
Ilot 4			TL	618583,6	6890964,6	AVERNES		9,05		9,05	9,05	0,00	0,00				
Ilot 5			TL	616435,0	6888084,3	AVERNES		25,05		25,05	25,05	0,00	0,00		Périmètr de captage		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épanchable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire		
				X	Y														
Total :									225,32		218,97	218,97	0,00	6,35					
Ilot 6			TL	616892,2	6887858,3	AVERNES					20,06		15,92	15,92	0,00	4,14	Isoleme de cours d'eau, Périmètr de captage	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage	
Ilot 7			TL	616921,1	6887567,2	AVERNES					9,81		9,40	9,40	0,00	0,41	Isoleme de cours d'eau, Isoleme de tiers, Périmètr de captage	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	
Ilot 8			TL	615670,5	6887499,7	AVERNES					15,45		15,15	15,15	0,00	0,30	,	Isolement de tiers	
Ilot 9			TL	616134,4	6887237,6	AVERNES					25,80		25,80	25,80	0,00	0,00			
Total :									225,32		218,97	218,97	0,00	6,35					

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 EARL DU VAL

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									176,25		169,37	169,37	0,00	6,88			
Ilot 1			TL	618618,3	6889579,6	AVERNES		17,07		17,07	17,07	0,00	0,00				
Ilot 10			TL	618235,5	6887041,0	AVERNES		52,77		52,77	52,77	0,00	0,00				
Ilot 11			TL	617781,7	6889796,5	AVERNES		4,14		4,14	4,14	0,00	0,00				
Ilot 12			TL	617521,2	6888627,5	AVERNES		7,04		7,04	7,04	0,00	0,00				
Ilot 13			TL	618722,6	6884744,3	SERAINCOURT		4,42		4,42	4,42	0,00	0,00				
Ilot 14			TL	619311,6	6884900,2	SERAINCOURT		2,45		2,45	2,45	0,00	0,00				
Ilot 15			TL	619125,3	6885189,4	SERAINCOURT		1,91		1,91	1,91	0,00	0,00				
Ilot 2			TL	617468,3	6887166,8	AVERNES		15,37		14,63	14,63	0,00	0,74	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		
Ilot 3			TL	617263,2	6889115,4	AVERNES		31,29		30,08	30,08	0,00	1,21	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau		
Ilot 4			TL	617968,6	6889622,4	AVERNES		5,79		5,42	5,42	0,00	0,37	,	Isolement de points d'eau		
Ilot 5			TL	618143,6	6889166,4	AVERNES		3,46		2,79	2,79	0,00	0,67	,	Isolement de cours d'eau		
Ilot 6			TL	618136,6	6888837,5	AVERNES		16,30		14,95	14,95	0,00	1,35	,	Isolement de cours d'eau		
Ilot 7			TL	618602,5	6887685,3	AVERNES		7,13		7,13	7,13	0,00	0,00				

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									176,25		169,37	169,37	0,00	6,88			
Ilot 8			TL	618228,6	6888061,2	AVERNES			2,40		1,48	1,48	0,00	0,92	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	
Ilot 9			TL	617989,8	6887956,1	AVERNES			4,71		3,09	3,09	0,00	1,62	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	
Total :									176,25		169,37	169,37	0,00	6,88			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Exploitation agricole : 4 EARL DU VIEUX PIGEONNIER

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									225,86		224,34	224,34	0,00	1,52			
Ilot 1			TL	625101,5	6891249,1	US					35,27	35,27	35,27	0,00	0,00		
Ilot 10			TL	628043,8	6893921,7	BRÉANÇON					3,65	3,65	3,65	0,00	0,00		
Ilot 11			TL	628173,6	6894472,3	BRÉANÇON					22,15	21,91	21,91	0,00	0,24	,	Isolement de tiers
Ilot 12			TL	628624,3	6895062,2	BRÉANÇON					20,35	20,35	20,35	0,00	0,00		Périmètr de captage
Ilot 13			TL	629075,1	6895811,7	BRÉANÇON					33,35	33,35	33,35	0,00	0,00		Périmètr de captage
Ilot 14			TL	628391,4	6895389,5	BRÉANÇON					7,58	7,58	7,58	0,00	0,00		Périmètr de captage
Ilot 15			TL	627952,4	6895737,1	BRÉANÇON					18,53	18,17	18,17	0,00	0,36		Isoleme de tiers, Périmètr de captage
Ilot 2			TL	625551,6	6890416,2	US					84,13	83,35	83,35	0,00	0,78	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
Ilot 3			TL	624317,5	6890443,0	US					0,27	0,13	0,13	0,00	0,14	,	Isolement de tiers
Ilot 4			TL	624399,2	6890302,8	US					0,58	0,58	0,58	0,00	0,00		
Total :									225,86		224,34	224,34	0,00	1,52			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 EARL SAINT JACQUES

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épandab (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									251,96		232,82	232,82	0,00	19,14			
Ilot 1			TL	621832,0	6897248,2	CHARS					15,01	15,01	15,01	0,00	0,00		
Ilot 10			TL	623527,7	6896733,2	CHARS					2,30	2,30	2,30	0,00	0,00	Périmètr de captage	
Ilot 11			TL	619412,2	6891767,5	COMMENY					33,76	33,08	33,08	0,00	0,68	,	Isolement de tiers
Ilot 12			TL	621329,7	6892792,0	MOUSSY					3,69	3,69	3,69	0,00	0,00		
Ilot 13			TL	622867,9	6896515,8	CHARS					4,16	0,01	0,01	0,00	4,15	Périmètr de captage	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage
Ilot 14			TL	623153,1	6896212,1	CHARS					10,57	10,57	10,57	0,00	0,00	Périmètr de captage	
Ilot 15			TL	618778,7	6891385,5	COMMENY					2,76	2,76	2,76	0,00	0,00		
Ilot 16			TL	621891,9	6896923,7	CHARS					14,29	14,29	14,29	0,00	0,00		
Ilot 17			TL	622181,9	6897221,0	CHARS					1,30	1,30	1,30	0,00	0,00		
Ilot 18			TL	622899,1	6896928,7	CHARS					9,05	0,00	0,00	0,00	9,05		Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 19			TL	620052,3	6892128,9	COMMENY					8,70	8,70	8,70	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	622277,4	6896842,3	CHARS					3,56	3,17	3,17	0,00	0,39	,	Isolement de tiers
Ilot 20			TL	620610,0	6892621,9	MOUSSY					3,61	3,61	3,61	0,00	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									251,96		232,82	232,82	0,00	19,14			
Ilot 21			TL	617824,9	6893656,7	COMMENY					19,19	19,19	19,19	0,00	0,00		
Ilot 22			TL	618329,0	6891165,1	AVERNES					29,72	29,72	29,72	0,00	0,00		
Ilot 23			TL	619072,3	6892085,0	COMMENY					0,86	0,33	0,33	0,00	0,53	,	Isolement de tiers
Ilot 24			TL	618926,4	6891852,8	COMMENY					16,89	16,27	16,27	0,00	0,62	,	Isolement de tiers
Ilot 26			TL	620647,0	6892862,5	MOUSSY					2,83	2,83	2,83	0,00	0,00		
Ilot 27			TL	622197,8	6897042,9	CHARS					0,36	0,36	0,36	0,00	0,00		
Ilot 3			TL	622678,1	6896676,7	CHARS					1,66	0,00	0,00	0,00	1,66		Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 4			TL	623917,6	6896566,4	CHARS					11,29	11,29	11,29	0,00	0,00		Isoleme de points d'eau, Périmètr de captage
Ilot 5			TL	619658,9	6892163,3	COMMENY					16,01	14,16	14,16	0,00	1,85	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
Ilot 6			TL	618909,2	6891317,9	COMMENY					5,80	5,80	5,80	0,00	0,00		
Ilot 7			TL	622614,7	6896545,1	CHARS					0,23	0,09	0,09	0,00	0,14	,	Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 8			TL	617884,0	6892969,3	COMMENY					28,23	28,23	28,23	0,00	0,00		
Ilot 9			TL	623426,4	6896545,4	CHARS					6,13	6,06	6,06	0,00	0,07		Périmètr de captage ,Périmètres de captage
Total :									251,96		232,82	232,82	0,00	19,14			

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épandable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									251,96		232,82	232,82	0,00	19,14			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 GODEFROY POTIN

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									152,50		143,87	143,87	0,00	8,63			
Ilot 1			TL	623017,3	6890356,7	US					42,55	42,55	42,55	0,00	0,00		
Ilot 10			TL	623017,4	6891038,5	US					2,25	0,71	0,71	0,00	1,54	,	Isolement de cours d'eau
Ilot 11			TL	622068,6	6889942,2	LE PERCHAY					14,86	14,84	14,84	0,00	0,02	,	Isolement de cours d'eau
Ilot 12			TL	622025,3	6892053,9	LE PERCHAY					10,49	10,49	10,49	0,00	0,00		Périmètr de captage
Ilot 2			TL	623810,1	6890296,7	US					7,24	7,24	7,24	0,00	0,00		
Ilot 3			TL	623897,8	6890871,1	US					18,46	18,14	18,14	0,00	0,32	,	Isolement de tiers
Ilot 4			TL	623289,8	6891268,5	US					2,48	1,86	1,86	0,00	0,62	,	Isolement de cours d'eau
Ilot 5			TL	624663,7	6891080,8	US					17,82	17,25	17,25	0,00	0,57	,	Isolement de tiers
Ilot 6			TL	623364,6	6890932,8	US					6,20	6,20	6,20	0,00	0,00		
Ilot 7			TL	623982,1	6891011,1	US					11,59	11,19	11,19	0,00	0,40	,	Isolement de tiers
Ilot 8			TL	623652,8	6888625,4	US					4,57	0,25	0,25	0,00	4,32		Périmètr de captage , Périmètres de captage
Ilot 9			TL	622913,4	6890721,7	US					13,99	13,15	13,15	0,00	0,84	,	Isolement de cours d'eau
Total :									152,50		143,87	143,87	0,00	8,63			

* ZV : Zone vulnérable

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épandable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									152,50		143,87	143,87	0,00	8,63			

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 SCEA DE GEROCOURT

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									237,15		233,95	0,00	233,95	3,20			
Ilot 1			TL	631141,6	6889036,5	GÉNICOURT		23,39		22,94	0,00	22,94	0,45	,	Isolement de tiers		
Ilot 10			TL	631414,7	6889103,8	GÉNICOURT		3,58		3,58	0,00	3,58	0,00				
Ilot 11			TL	631201,6	6889375,3	GÉNICOURT		2,38		2,04	0,00	2,04	0,34	,	Isolement de tiers		
Ilot 2			TL	630616,2	6889386,5	GÉNICOURT		57,13		55,87	0,00	55,87	1,26	,	Isolement de tiers		
Ilot 3			TL	630592,5	6890090,9	GÉNICOURT		70,36		69,32	0,00	69,32	1,04	,	Isolement de tiers		
Ilot 4			TL	631183,0	6890267,7	GÉNICOURT		4,40		4,40	0,00	4,40	0,00				
Ilot 5			TL	631201,9	6889848,1	GÉNICOURT		1,17		1,06	0,00	1,06	0,11	,	Isolement de tiers		
Ilot 6			TL	631775,3	6890057,5	ÉPIAIS-RHUS		51,95		51,95	0,00	51,95	0,00				
Ilot 7			TL	631559,7	6890011,5	GÉNICOURT		9,46		9,46	0,00	9,46	0,00				
Ilot 8			TL	631947,3	6889378,6	GÉNICOURT		9,22		9,22	0,00	9,22	0,00				
Ilot 9			TL	631860,8	6889259,6	GÉNICOURT		4,11		4,11	0,00	4,11	0,00				
Total :									237,15		233,95	0,00	233,95	3,20			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Exploitation agricole : 4 SCEA DU CLOS CAILLET

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									83,41		70,79	70,79	0,00	12,62			
Ilot 1			TL	621401,5	6894961,6	CHARS		3,23		0,10	0,10	0,00	3,13	Périmètr de captage	,Périmètres de captage		
Ilot 10			TL	622054,2	6896534,4	CHARS		23,00		20,27	20,27	0,00	2,73	,	Isolement de tiers		
Ilot 11			TL	621302,5	6897287,2	CHARS		5,60		5,60	5,60	0,00	0,00				
Ilot 19			TL	622799,8	6896400,5	CHARS		0,86		0,74	0,74	0,00	0,12	Isoleme de tiers, Périmètr de captage	Isolement de tiers		
Ilot 2			TL	622030,7	6895649,1	CHARS		4,71		3,63	3,63	0,00	1,08	,	Isolement de tiers		
Ilot 20			TL	622693,7	6896504,4	CHARS		0,82		0,71	0,71	0,00	0,11	Isoleme de surfaces en eau, Périmètr de captage	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage		
Ilot 3			TL	622857,0	6896148,1	CHARS		9,96		8,62	8,62	0,00	1,34	Isoleme de tiers, Périmètr de captage	Isolement de tiers		
Ilot 4			TL	623323,7	6895900,9	CHARS		9,16		8,70	8,70	0,00	0,46	Périmètr de captage	Isolement de tiers		
Ilot 5			TL	623719,2	6896203,9	CHARS		3,57		3,57	3,57	0,00	0,00	Périmètr de captage			

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire		
				X	Y														
Total :									83,41		70,79	70,79	0,00	12,62					
Ilot 6			TL	623076,6	6896703,1	CHARS					4,13		0,48	0,48	0,00	3,65	Périmètre de captage	,Périmètres de captage	
Ilot 7			TL	623432,3	6896940,1	CHARS					4,73		4,73	4,73	0,00	0,00	Périmètre de captage		
Ilot 8			TL	623482,2	6897052,1	CHARS					1,51		1,51	1,51	0,00	0,00	Périmètre de captage		
Ilot 9			TL	623818,3	6896931,5	CHARS					12,13		12,13	12,13	0,00	0,00	Périmètre de captage		
Total :									83,41		70,79	70,79	0,00	12,62					

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 SCEA FONTAINE AUX ALOUETTES

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv*	Surface épandab (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									55,47		55,47	55,47	0,00	0,00			
Ilot 1			TL	616343,4	6891535,2	GUIRY-EN-VEXIN		7,25		7,25	7,25	0,00	0,00				
Ilot 2			TL	617259,9	6891551,7	GUIRY-EN-VEXIN		15,94		15,94	15,94	0,00	0,00				
Ilot 3			TL	617030,6	6891368,4	GUIRY-EN-VEXIN		2,35		2,35	2,35	0,00	0,00				
Ilot 4			TL	617392,1	6891014,1	GUIRY-EN-VEXIN		10,22		10,22	10,22	0,00	0,00				
Ilot 5			TL	616424,1	6891157,6	GUIRY-EN-VEXIN		18,35		18,35	18,35	0,00	0,00				
Ilot 6			TL	616880,9	6890790,5	GUIRY-EN-VEXIN		1,36		1,36	1,36	0,00	0,00				
Total :									55,47		55,47	55,47	0,00	0,00			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 SCEA LA LEVRIERE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									144,81		141,46	141,46	0,00	3,35			
Ilot 1			TL	626630,7	6894283,0	MARINES					20,02	20,02	20,02	0,00	0,00		
Ilot 10			TL	624240,6	6894081,8	SANTEUIL					22,72	22,72	22,72	0,00	0,00		
Ilot 11			TL	624972,6	6893168,5	SANTEUIL					15,94	15,94	15,94	0,00	0,00		
Ilot 12			TL	636565,6	6889495,0	HÉROUVILLE-EN-VEXIN					0,91	0,38	0,38	0,00	0,53	Isoleme de tiers, Périmètr de captage	Isolement de tiers
Ilot 13			TL	636192,7	6890217,1	HÉROUVILLE-EN-VEXIN					1,25	1,25	1,25	0,00	0,00	Périmètr de captage	
Ilot 2			TL	626311,9	6894328,2	MARINES					3,18	2,14	2,14	0,00	1,04	,	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 3			TL	626305,1	6894523,2	MARINES					0,97	0,40	0,40	0,00	0,57	,	Isolement de tiers
Ilot 4			TL	626244,0	6894053,8	MARINES					1,24	0,48	0,48	0,00	0,76	,	Isolement de tiers
Ilot 5			TL	626458,6	6894535,2	MARINES					2,64	2,32	2,32	0,00	0,32	,	Isolement de tiers
Ilot 6			TL	625314,8	6893114,2	MARINES					8,97	8,84	8,84	0,00	0,13	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 7			TL	624955,6	6893970,9	MARINES					3,24	3,24	3,24	0,00	0,00		
Ilot 8			TL	624740,9	6893821,6	SANTEUIL					1,76	1,76	1,76	0,00	0,00		
Ilot 9			TL	624207,8	6893400,5	SANTEUIL					61,97	61,97	61,97	0,00	0,00		
Total :									144,81		141,46	141,46	0,00	3,35			

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épandable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									144,81		141,46	141,46	0,00	3,35			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 SCEA ROGER

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									113,50		113,07	113,07	0,00	0,43			
Ilot 1			TL	619628,6	6895607,2	CHARS		14,91		14,91	14,91	0,00	0,00				
Ilot 10			TL	617575,5	6894776,5	LE BELLAY-EN-VEXIN		3,54		3,54	3,54	0,00	0,00				
Ilot 11			TL	617301,8	6894328,2	LE BELLAY-EN-VEXIN		19,70		19,70	19,70	0,00	0,00				
Ilot 12			TL	618653,7	6894675,3	LE BELLAY-EN-VEXIN		4,88		4,80	4,80	0,00	0,08		Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau		
Ilot 13			TL	618498,2	6895158,0	LE BELLAY-EN-VEXIN		4,59		4,59	4,59	0,00	0,00				
Ilot 14			TL	618627,2	6896401,3	CHARS		2,45		2,45	2,45	0,00	0,00				
Ilot 17			TL	617360,9	6894832,9	LE BELLAY-EN-VEXIN		1,72		1,72	1,72	0,00	0,00				
Ilot 2			TL	619693,4	6896082,9	CHARS		4,47		4,47	4,47	0,00	0,00				
Ilot 3			TL	618962,4	6895899,3	LE BELLAY-EN-VEXIN		12,65		12,65	12,65	0,00	0,00				
Ilot 4			TL	618724,1	6896239,2	LE BELLAY-EN-VEXIN		16,72		16,72	16,72	0,00	0,00				
Ilot 5			TL	618636,6	6895687,4	LE BELLAY-EN-VEXIN		9,44		9,09	9,09	0,00	0,35		Isolement de tiers		
Ilot 6			TL	618435,1	6896376,3	NUCOURT		1,88		1,88	1,88	0,00	0,00				
Ilot 7			TL	618490,5	6893931,7	LE BELLAY-EN-VEXIN		3,89		3,89	3,89	0,00	0,00				
Ilot 8			TL	617967,0	6895413,2	LE BELLAY-EN-VEXIN		7,14		7,14	7,14	0,00	0,00				
Ilot 9			TL	617926,5	6895167,7	LE BELLAY-EN-VEXIN		5,52		5,52	5,52	0,00	0,00				
Total :									113,50		113,07	113,07	0,00	0,43			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Exploitation agricole : 4 EARL DE LA FERME DU BOISY

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									125,37		124,21	0,00	124,21	1,16			
Ilot 1			TL	621341,4	6888901,6	THÉMÉRICOURT					21,55		20,82	0,00	20,82	0,73	, Isolement de tiers
Ilot 2			TL	621685,8	6889246,9	US					57,82		57,67	0,00	57,67	0,15	, Isolement de tiers
Ilot 3			TL	621997,9	6889578,9	US					7,03		7,03	0,00	7,03	0,00	
Ilot 4			TL	621508,2	6889908,4	LE PERCHAY					3,92		3,92	0,00	3,92	0,00	
Ilot 5			TL	621044,0	6889572,0	THÉMÉRICOURT					35,05		34,77	0,00	34,77	0,28	, Isolement de points d'eau
Total :									125,37		124,21	0,00	124,21	1,16			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Exploitation agricole : 4 EARL DE LA JOLIVETTE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire	
				X	Y													
Total :									174,97		171,50	0,04	171,46	3,47				
Ilot 1			TL	618491,8	6887791,6	AVERNES					17,53	0,00	17,53	0,00				
Ilot 10			TL	617980,8	6889274,0	AVERNES					4,17	0,00	3,55	0,62	,	Isolement de cours d'eau		
Ilot 11			TL	618285,7	6889186,6	AVERNES					4,42	0,00	4,21	0,21	,	Isolement de cours d'eau		
Ilot 12			TL	617485,5	6887838,1	AVERNES					1,31	0,02	0,31	0,29	1,00	Isoleme de cours d'eau, Isoleme de tiers, Périmètr de captage	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	
Ilot 13			TL	615929,7	6887936,4	AVERNES					15,00	0,00	15,00	0,00				
Ilot 14			TL	615584,4	6887867,6	AVERNES					8,89	0,00	8,89	0,00				
Ilot 15			TL	617786,2	6891361,7	GUIRY-EN-VEXIN					10,46	0,00	10,46	0,00				
Ilot 16			TL	618565,3	6891503,5	COMMENY					11,09	0,00	11,09	0,00				
Ilot 17			TL	616896,4	6891971,2	GUIRY-EN-VEXIN					1,90	0,00	1,90	0,00				
Ilot 18			TL	619137,8	6891694,4	COMMENY					2,50	0,00	2,50	0,00				
Ilot 19			TL	617171,7	6892309,1	GUIRY-EN-VEXIN					7,27	0,00	7,27	0,00				
Ilot 2			TL	618317,5	6890012,8	AVERNES					8,28	0,00	8,28	0,00				
Ilot 22			TL	616575,4	6892366,3	CLÉRY-EN-VEXIN					5,45	0,00	5,45	0,00				
Ilot 23			TL	615176,1	6892875,6	CLÉRY-EN-VEXIN					0,23	0,00	0,23	0,00				
Ilot 24			TL	613729,5	6887476,5	WY-DIT-JOLI-VILLAGE					0,49	0,00	0,49	0,00				

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épandable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									174,97		171,50	0,04	171,46	3,47			
Ilot 27			TL	619365,5	6885058,8	SERAINCOURT											
Ilot 28			TL	621310,5	6884818,7	LONGUESSE											
Ilot 29			TL	621174,1	6884366,5	LONGUESSE											
Ilot 3			TL	616298,7	6887776,1	AVERNES											
Ilot 30			TL	620316,5	6885645,7	LONGUESSE											
Ilot 31			TL	621075,7	6885083,8	LONGUESSE											
Ilot 33			TL	617213,6	6888509,5	AVERNES											
Ilot 34			TL	617565,1	6888403,0	AVERNES											Isolement de tiers
Ilot 4			TL	616414,2	6887481,8	AVERNES											Périmètre de captage
Ilot 5			TL	615322,8	6887594,7	AVERNES											
Ilot 6			TL	614144,0	6887236,9	AVERNES											Isolement de points d'eau
Ilot 7			TL	617304,0	6888200,6	AVERNES											Isolement de tiers
Ilot 8			TL	617597,0	6888291,6	AVERNES											Isolement de tiers
Ilot 9			TL	617891,0	6888526,1	AVERNES											Isolement de tiers
Total :									174,97		171,50	0,04	171,46	3,47			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 EARL DES FOSSES

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									225,32		218,97	25,08	193,89	6,35			
Ilot 1			TL	617651,1	6890403,5	AVERNES		62,81		62,81	0,00	62,81	0,00				
Ilot 1001			TL	617253,8	6887827,9	AVERNES		0,53		0,00	0,00	0,00	0,53		Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage		
Ilot 11			TL	618521,9	6888587,3	AVERNES		11,40		10,57	0,00	10,57	0,83	,	Isolement de cours d'eau		
Ilot 12			TL	618052,9	6886678,9	AVERNES		4,17		4,17	0,00	4,17	0,00				
Ilot 13			TL	621780,8	6889926,0	LE PERCHAY		15,24		15,13	0,00	15,13	0,11	,	Isolement de cours d'eau		
Ilot 14			TL	614909,7	6887560,0	AVERNES		10,15		10,15	0,00	10,15	0,00				
Ilot 15			TL	617225,0	6888325,5	AVERNES		2,73		2,73	0,00	2,73	0,00				
Ilot 16			TL	617610,7	6888328,5	AVERNES		0,40		0,37	0,00	0,37	0,03	,	Isolement de tiers		
Ilot 17			TL	618702,4	6891899,6	COMMENY		5,67		5,67	0,00	5,67	0,00				
Ilot 19			TL	613727,3	6886922,2	WY-DIT-JOLI-VILLAGE		1,32		1,32	0,00	1,32	0,00				
Ilot 3			TL	618365,3	6890146,9	AVERNES		5,68		5,68	0,00	5,68	0,00				
Ilot 4			TL	618583,6	6890964,6	AVERNES		9,05		9,05	0,00	9,05	0,00				
Ilot 5			TL	616435,0	6888084,3	AVERNES		25,05		25,05	0,11	24,94	0,00		Périmètre de captage		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épanchable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									225,32		218,97	25,08	193,89	6,35			
Ilot 6			TL	616892,2	6887858,3	AVERNES											
								20,06		15,92	15,69	0,23	4,14	Isoleme de cours d'eau, Périmètr de captage	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage		
Ilot 7			TL	616921,1	6887567,2	AVERNES											
								9,81		9,40	9,28	0,12	0,41	Isoleme de cours d'eau, Isoleme de tiers, Périmètr de captage	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		
Ilot 8			TL	615670,5	6887499,7	AVERNES											
								15,45		15,15	0,00	15,15	0,30	,	Isolement de tiers		
Ilot 9			TL	616134,4	6887237,6	AVERNES											
								25,80		25,80	0,00	25,80	0,00				
Total :									225,32		218,97	25,08	193,89	6,35			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 EARL DU VAL

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									176,25		169,37	0,00	169,37	6,88			
Ilot 1			TL	618618,3	6889579,6	AVERNES		17,07		17,07	0,00	17,07	0,00				
Ilot 10			TL	618235,5	6887041,0	AVERNES		52,77		52,77	0,00	52,77	0,00				
Ilot 11			TL	617781,7	6889796,5	AVERNES		4,14		4,14	0,00	4,14	0,00				
Ilot 12			TL	617521,2	6888627,5	AVERNES		7,04		7,04	0,00	7,04	0,00				
Ilot 13			TL	618722,6	6884744,3	SERAINCOURT		4,42		4,42	0,00	4,42	0,00				
Ilot 14			TL	619311,6	6884900,2	SERAINCOURT		2,45		2,45	0,00	2,45	0,00				
Ilot 15			TL	619125,3	6885189,4	SERAINCOURT		1,91		1,91	0,00	1,91	0,00				
Ilot 2			TL	617468,3	6887166,8	AVERNES		15,37		14,63	0,00	14,63	0,74	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		
Ilot 3			TL	617263,2	6889115,4	AVERNES		31,29		30,08	0,00	30,08	1,21	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau		
Ilot 4			TL	617968,6	6889622,4	AVERNES		5,79		5,42	0,00	5,42	0,37	,	Isolement de points d'eau		
Ilot 5			TL	618143,6	6889166,4	AVERNES		3,46		2,79	0,00	2,79	0,67	,	Isolement de cours d'eau		
Ilot 6			TL	618136,6	6888837,5	AVERNES		16,30		14,95	0,00	14,95	1,35	,	Isolement de cours d'eau		
Ilot 7			TL	618602,5	6887685,3	AVERNES		7,13		7,13	0,00	7,13	0,00				

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									176,25		169,37	0,00	169,37	6,88			
Ilot 8			TL	618228,6	6888061,2	AVERNES			2,40		1,48	0,00	1,48	0,92	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	
Ilot 9			TL	617989,8	6887956,1	AVERNES			4,71		3,09	0,00	3,09	1,62	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	
Total :									176,25		169,37	0,00	169,37	6,88			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 EARL DU VIEUX PIGEONNIER

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									225,86		224,34	59,84	164,50	1,52			
Ilot 1			TL	625101,5	6891249,1	US					35,27	35,27	0,00	35,27	0,00		
Ilot 10			TL	628043,8	6893921,7	BRÉANÇON					3,65	3,65	0,00	3,65	0,00		
Ilot 11			TL	628173,6	6894472,3	BRÉANÇON					22,15	21,91	0,00	21,91	0,24	,	Isolement de tiers
Ilot 12			TL	628624,3	6895062,2	BRÉANÇON					20,35	20,35	0,74	19,61	0,00		Périmètr de captage
Ilot 13			TL	629075,1	6895811,7	BRÉANÇON					33,35	33,35	33,35	0,00	0,00		Périmètr de captage
Ilot 14			TL	628391,4	6895389,5	BRÉANÇON					7,58	7,58	7,58	0,00	0,00		Périmètr de captage
Ilot 15			TL	627952,4	6895737,1	BRÉANÇON					18,53	18,17	18,17	0,00	0,36		Isoleme de tiers, Périmètr de captage
Ilot 2			TL	625551,6	6890416,2	US					84,13	83,35	0,00	83,35	0,78	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
Ilot 3			TL	624317,5	6890443,0	US					0,27	0,13	0,00	0,13	0,14	,	Isolement de tiers
Ilot 4			TL	624399,2	6890302,8	US					0,58	0,58	0,00	0,58	0,00		
Total :									225,86		224,34	59,84	164,50	1,52			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 EARL SAINT JACQUES

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									251,96		232,82	29,16	203,66	19,14			
Ilot 1			TL	621832,0	6897248,2	CHARS					15,01		15,01	0,00			
Ilot 10			TL	623527,7	6896733,2	CHARS					2,30		2,30	2,30	0,00		Périmètr de captage
Ilot 11			TL	619412,2	6891767,5	COMMENY					33,76		33,08	0,00	33,08	0,68	, Isolement de tiers
Ilot 12			TL	621329,7	6892792,0	MOUSSY					3,69		3,69	0,00	3,69	0,00	
Ilot 13			TL	622867,9	6896515,8	CHARS					4,16		0,01	0,01	0,00	4,15	Périmètr de captage Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage
Ilot 14			TL	623153,1	6896212,1	CHARS					10,57		10,57	9,50	1,07	0,00	Périmètr de captage
Ilot 15			TL	618778,7	6891385,5	COMMENY					2,76		2,76	0,00	2,76	0,00	
Ilot 16			TL	621891,9	6896923,7	CHARS					14,29		14,29	0,00	14,29	0,00	
Ilot 17			TL	622181,9	6897221,0	CHARS					1,30		1,30	0,00	1,30	0,00	
Ilot 18			TL	622899,1	6896928,7	CHARS					9,05		0,00	0,00	0,00	9,05	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 19			TL	620052,3	6892128,9	COMMENY					8,70		8,70	0,00	8,70	0,00	
Ilot 2			TL	622277,4	6896842,3	CHARS					3,56		3,17	0,00	3,17	0,39	, Isolement de tiers
Ilot 20			TL	620610,0	6892621,9	MOUSSY					3,61		3,61	0,00	3,61	0,00	

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épanchable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									251,96		232,82	29,16	203,66	19,14			
Ilot 21			TL	617824,9	6893656,7	COMMENY											
Ilot 22			TL	618329,0	6891165,1	AVERNES											
Ilot 23			TL	619072,3	6892085,0	COMMENY											
Ilot 24			TL	618926,4	6891852,8	COMMENY											
Ilot 26			TL	620647,0	6892862,5	MOUSSY											
Ilot 27			TL	622197,8	6897042,9	CHARS											
Ilot 3			TL	622678,1	6896676,7	CHARS											
Ilot 4			TL	623917,6	6896566,4	CHARS											
Ilot 5			TL	619658,9	6892163,3	COMMENY											
Ilot 6			TL	618909,2	6891317,9	COMMENY											
Ilot 7			TL	622614,7	6896545,1	CHARS											
Ilot 8			TL	617884,0	6892969,3	COMMENY											
Ilot 9			TL	623426,4	6896545,4	CHARS											
Total :									251,96		232,82	29,16	203,66	19,14			

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épandable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									251,96		232,82	29,16	203,66	19,14			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 GODEFROY POTIN

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire	
				X	Y													
Total :									152,50		143,87	35,79	108,08	8,63				
Ilot 1			TL	623017,3	6890356,7	US					42,55	0,00	42,55	0,00				
Ilot 10			TL	623017,4	6891038,5	US					2,25	0,71	0,71	1,54	,	Isolement de cours d'eau		
Ilot 11			TL	622068,6	6889942,2	LE PERCHAY					14,86	14,84	0,00	14,84	0,02	,	Isolement de cours d'eau	
Ilot 12			TL	622025,3	6892053,9	LE PERCHAY					10,49	10,49	10,49	0,00	0,00		Périmètr de captage	
Ilot 2			TL	623810,1	6890296,7	US					7,24	7,24	0,00	7,24	0,00			
Ilot 3			TL	623897,8	6890871,1	US					18,46	18,14	0,00	18,14	0,32	,	Isolement de tiers	
Ilot 4			TL	623289,8	6891268,5	US					2,48	1,86	0,00	1,86	0,62	,	Isolement de cours d'eau	
Ilot 5			TL	624663,7	6891080,8	US					17,82	17,25	0,00	17,25	0,57	,	Isolement de tiers	
Ilot 6			TL	623364,6	6890932,8	US					6,20	6,20	0,00	6,20	0,00			
Ilot 7			TL	623982,1	6891011,1	US					11,59	11,19	11,19	0,00	0,40	,	Isolement de tiers	
Ilot 8			TL	623652,8	6888625,4	US					4,57	0,25	0,25	0,00	4,32		Périmètr de captage	,Périmètres de captage
Ilot 9			TL	622913,4	6890721,7	US					13,99	13,15	13,15	0,00	0,84	,	Isolement de cours d'eau	
Total :									152,50		143,87	35,79	108,08	8,63				

* ZV : Zone vulnérable

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épandable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									152,50		143,87	35,79	108,08	8,63			

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 SCEA DE GEROCOURT

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									237,15		233,95	0,00	233,95	3,20			
Ilot 1			TL	631141,6	6889036,5	GÉNICOURT											
Ilot 10			TL	631414,7	6889103,8	GÉNICOURT											
Ilot 11			TL	631201,6	6889375,3	GÉNICOURT											
Ilot 2			TL	630616,2	6889386,5	GÉNICOURT											
Ilot 3			TL	630592,5	6890090,9	GÉNICOURT											
Ilot 4			TL	631183,0	6890267,7	GÉNICOURT											
Ilot 5			TL	631201,9	6889848,1	GÉNICOURT											
Ilot 6			TL	631775,3	6890057,5	ÉPIAIS-RHUS											
Ilot 7			TL	631559,7	6890011,5	GÉNICOURT											
Ilot 8			TL	631947,3	6889378,6	GÉNICOURT											
Ilot 9			TL	631860,8	6889259,6	GÉNICOURT											
Total :									237,15		233,95	0,00	233,95	3,20			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Exploitation agricole : 4 SCEA DU CLOS CAILLET

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire	
				X	Y													
Total :									83,41		70,79	30,86	39,93	12,62				
Ilot 1			TL	621401,5	6894961,6	CHARS					3,23		0,10	0,10	0,00	3,13	Périmètr de captage	,Périmètres de captage
Ilot 10			TL	622054,2	6896534,4	CHARS					23,00		20,27	0,00	20,27	2,73	,	Isolement de tiers
Ilot 11			TL	621302,5	6897287,2	CHARS					5,60		5,60	0,00	5,60	0,00		
Ilot 19			TL	622799,8	6896400,5	CHARS					0,86		0,74	0,74	0,00	0,12	Isoleme de tiers, Périmètr de captage	Isolement de tiers
Ilot 2			TL	622030,7	6895649,1	CHARS					4,71		3,63	0,00	3,63	1,08	,	Isolement de tiers
Ilot 20			TL	622693,7	6896504,4	CHARS					0,82		0,71	0,71	0,00	0,11	Isoleme de surfaces en eau, Périmètr de captage	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage
Ilot 3			TL	622857,0	6896148,1	CHARS					9,96		8,62	4,44	4,18	1,34	Isoleme de tiers, Périmètr de captage	Isolement de tiers
Ilot 4			TL	623323,7	6895900,9	CHARS					9,16		8,70	2,45	6,25	0,46	Périmètr de captage	Isolement de tiers
Ilot 5			TL	623719,2	6896203,9	CHARS					3,57		3,57	3,57	0,00	0,00	Périmètr de captage	

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épanchable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire	
				X	Y													
Total :									83,41		70,79	30,86	39,93	12,62				
Ilot 6			TL	623076,6	6896703,1	CHARS					4,13		0,48	0,48	0,00	3,65	Périmètre de captage	,Périmètres de captage
Ilot 7			TL	623432,3	6896940,1	CHARS					4,73		4,73	4,73	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 8			TL	623482,2	6897052,1	CHARS					1,51		1,51	1,51	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 9			TL	623818,3	6896931,5	CHARS					12,13		12,13	12,13	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Total :									83,41		70,79	30,86	39,93	12,62				

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 SCEA FONTAINE AUX ALOUETTES

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									55,47		55,47	0,00	55,47	0,00			
Ilot 1			TL	616343,4	6891535,2	GUIRY-EN-VEXIN					7,25	0,00	7,25	0,00			
Ilot 2			TL	617259,9	6891551,7	GUIRY-EN-VEXIN					15,94	0,00	15,94	0,00			
Ilot 3			TL	617030,6	6891368,4	GUIRY-EN-VEXIN					2,35	0,00	2,35	0,00			
Ilot 4			TL	617392,1	6891014,1	GUIRY-EN-VEXIN					10,22	0,00	10,22	0,00			
Ilot 5			TL	616424,1	6891157,6	GUIRY-EN-VEXIN					18,35	0,00	18,35	0,00			
Ilot 6			TL	616880,9	6890790,5	GUIRY-EN-VEXIN					1,36	0,00	1,36	0,00			
Total :									55,47		55,47	0,00	55,47	0,00			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 SCEA LA LEVRIERE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									144,81		141,46	1,63	139,83	3,35			
Ilot 1			TL	626630,7	6894283,0	MARINES					20,02	0,00	20,02	0,00			
Ilot 10			TL	624240,6	6894081,8	SANTEUIL					22,72	0,00	22,72	0,00			
Ilot 11			TL	624972,6	6893168,5	SANTEUIL					15,94	0,00	15,94	0,00			
Ilot 12			TL	636565,6	6889495,0	HÉROUVILLE-EN-VEXIN					0,91	0,38	0,00	0,53	Isoleme de tiers, Périmètr de captage	Isolement de tiers	
Ilot 13			TL	636192,7	6890217,1	HÉROUVILLE-EN-VEXIN					1,25	1,25	0,00	0,00	Périmètr de captage		
Ilot 2			TL	626311,9	6894328,2	MARINES					3,18	0,00	2,14	1,04	,	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	
Ilot 3			TL	626305,1	6894523,2	MARINES					0,97	0,40	0,40	0,57	,	Isolement de tiers	
Ilot 4			TL	626244,0	6894053,8	MARINES					1,24	0,48	0,48	0,76	,	Isolement de tiers	
Ilot 5			TL	626458,6	6894535,2	MARINES					2,64	0,00	2,32	0,32	,	Isolement de tiers	
Ilot 6			TL	625314,8	6893114,2	MARINES					8,97	0,00	8,84	0,13	,	Isolement de surfaces en eau	
Ilot 7			TL	624955,6	6893970,9	MARINES					3,24	0,00	3,24	0,00			
Ilot 8			TL	624740,9	6893821,6	SANTEUIL					1,76	0,00	1,76	0,00			
Ilot 9			TL	624207,8	6893400,5	SANTEUIL					61,97	0,00	61,97	0,00			
Total :									144,81		141,46	1,63	139,83	3,35			

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Zv *	Surface épandable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									144,81		141,46	1,63	139,83	3,35			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase

Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Exploitation agricole : 4 SCEA ROGER

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surfac mise à dispo.	Zv *	Surfac épandab (ha)	Surfac sous contr.	Surfac sans contr.	Surfac exclue (ha)	Motifs sous contrai	Motifs d'exclusion	Commentaire
				X	Y												
Total :									113,50		113,07	0,00	113,07	0,43			
Ilot 1			TL	619628,6	6895607,2	CHARS		14,91		14,91	0,00	14,91	0,00				
Ilot 10			TL	617575,5	6894776,5	LE BELLAY-EN-VEXIN		3,54		3,54	0,00	3,54	0,00				
Ilot 11			TL	617301,8	6894328,2	LE BELLAY-EN-VEXIN		19,70		19,70	0,00	19,70	0,00				
Ilot 12			TL	618653,7	6894675,3	LE BELLAY-EN-VEXIN		4,88		4,80	0,00	4,80	0,08		Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau		
Ilot 13			TL	618498,2	6895158,0	LE BELLAY-EN-VEXIN		4,59		4,59	0,00	4,59	0,00				
Ilot 14			TL	618627,2	6896401,3	CHARS		2,45		2,45	0,00	2,45	0,00				
Ilot 17			TL	617360,9	6894832,9	LE BELLAY-EN-VEXIN		1,72		1,72	0,00	1,72	0,00				
Ilot 2			TL	619693,4	6896082,9	CHARS		4,47		4,47	0,00	4,47	0,00				
Ilot 3			TL	618962,4	6895899,3	LE BELLAY-EN-VEXIN		12,65		12,65	0,00	12,65	0,00				
Ilot 4			TL	618724,1	6896239,2	LE BELLAY-EN-VEXIN		16,72		16,72	0,00	16,72	0,00				
Ilot 5			TL	618636,6	6895687,4	LE BELLAY-EN-VEXIN		9,44		9,09	0,00	9,09	0,35		Isolement de tiers		
Ilot 6			TL	618435,1	6896376,3	NUCOURT		1,88		1,88	0,00	1,88	0,00				
Ilot 7			TL	618490,5	6893931,7	LE BELLAY-EN-VEXIN		3,89		3,89	0,00	3,89	0,00				
Ilot 8			TL	617967,0	6895413,2	LE BELLAY-EN-VEXIN		7,14		7,14	0,00	7,14	0,00				
Ilot 9			TL	617926,5	6895167,7	LE BELLAY-EN-VEXIN		5,52		5,52	0,00	5,52	0,00				
Total :									113,50		113,07	0,00	113,07	0,43			

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 30/ 03/ 2021



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat liquide sep phase
 Rapport C/ N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Liquide

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
4 SCEA ROGER	Ilot 1	14,91	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 1	7,25	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 1	15,01	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 1	20,02	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 1	17,53	2		1	Pour un épandage d'automne limiter	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 1	62,81	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 GODEFROY POTIN	Ilot 1	42,55	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 1	22,94	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VIEUX	Ilot 1	35,27	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 1	0,10	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 1	0,73	3	Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 1	20,82	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 1	3,13	3	Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 1	0,45	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 1	17,07	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA ROGER	Ilot 10	3,54	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 10	3,65	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 10	0,62	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 10	22,72	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 GODEFROY POTIN	Ilot 10	0,71	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 10	1,54	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 10	2,73	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 10	3,55	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 10	2,30	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 10	20,27	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 10	3,58	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 10	52,77	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 1001	0,53	3	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 11	5,60	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 11	15,94	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 11	0,24	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 11	2,04	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 11	4,14	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 11	0,83	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 11	0,21	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 11	14,84	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 SCEA ROGER	Ilot 11	19,70	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 11	0,34	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 11	10,57	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 GODEFROY POTIN	Ilot 11	0,02	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 11	0,68	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 11	4,21	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 11	21,91	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 11	33,08	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 12	0,29	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 12	0,53	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA ROGER	Ilot 12	4,80	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA ROGER	Ilot 12	0,08	3	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 12	1,00	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 12	7,04	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 12	0,74	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
4 GODEFROY POTIN	Ilot 12	10,49	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 12	0,38	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 12	4,17	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 12	3,69	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 12	19,61	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 12	0,02	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 13	1,25	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
4 EARL DU VAL	Ilot 13	4,42	2		1	Injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 SCEA ROGER	Ilot 13	4,59	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 13	33,35	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 13	0,11	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 13	0,01	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 13	15,13	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 13	4,15	3	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 13	15,00	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 14	10,15	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 14	8,89	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 14	9,50	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA ROGER	Ilot 14	2,45	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 14	1,07	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DU VAL	Ilot 14	2,45	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 14	7,58	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 15	10,46	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 15	18,17	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 15	0,36	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 15	1,91	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 15	2,73	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 15	2,76	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 16	0,03	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 16	11,09	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 16	14,29	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 16	0,37	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 17	1,30	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 17	5,67	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 17	1,90	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA ROGER	Ilot 17	1,72	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 18	2,50	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 18	9,05	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 19	1,32	2		1	Injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 19	0,74	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 19	0,12	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 19	8,70	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 19	7,27	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 GODEFROY POTIN	Ilot 2	7,24	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 2	3,63	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
						d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DU VAL	Ilot 2	14,63	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 2	1,26	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 2	2,14	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VAL	Ilot 2	0,74	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 2	55,87	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VIEUX	Ilot 2	83,35	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 2	15,94	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 2	1,08	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 2	0,39	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 2	3,17	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 2	0,15	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 2	8,28	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA ROGER	Ilot 2	4,47	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 2	0,78	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 2	57,67	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 2	1,04	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 20	3,61	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 20	0,11	3	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 20	0,71	2	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 21	19,19	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 22	5,45	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 22	29,72	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 23	0,23	2		1	Pour un épandage d'automne limiter	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 23	0,33	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 23	0,53	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 24	0,49	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 24	0,62	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 24	16,27	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 26	2,83	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 27	1,77	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						plus proche des besoins de la culture	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 27	0,36	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 28	2,59	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 29	0,64	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 3	1,66	3	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 3	1,21	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 3	30,08	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA ROGER	Ilot 3	12,65	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique des besoins de la culture	Apt. à l'épan- d. agro.
4 GODEFROY POTIN	Ilot 3	18,14	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 GODEFROY POTIN	Ilot 3	0,32	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 3	69,32	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 3	13,18	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 3	0,40	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 3	2,35	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 3	7,03	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 3	1,04	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 3	4,18	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 3	1,34	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VIEUX	Ilot 3	0,14	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 3	0,57	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 3	4,44	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 3	0,13	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 3	5,68	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 30	0,93	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 31	0,41	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 33	1,76	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 34	3,50	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 34	0,16	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 4	0,76	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA ROGER	Ilot 4	16,72	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						des besoins de la culture	
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 4	10,22	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 4	11,29	2	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 4	0,02	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VAL	Ilot 4	5,42	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VIEUX	Ilot 4	0,58	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 4	2,45	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 4	7,90	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 4	3,92	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 4	0,48	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 4	6,25	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 GODEFROY POTIN	Ilot 4	1,86	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 4	0,46	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 4	0,37	3	Isolement de points d'eau	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 4	4,40	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 4	0,62	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 4	9,05	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 5	34,77	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 5	0,11	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 5	0,67	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 SCEA ROGER	Ilot 5	0,35	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 5	6,49	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 SCEA ROGER	Ilot 5	9,09	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VAL	Ilot 5	2,79	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 GODEFROY POTIN	Ilot 5	17,25	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 5	0,32	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 5	2,32	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 GODEFROY POTIN	Ilot 5	0,57	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 5	14,16	2		1	Pour un épandage d'automne limiter	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 5	24,94	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 5	18,35	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 5	1,85	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 5	3,57	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 5	1,06	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 5	0,28	3	Isolement de points d'eau	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 5	0,11	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DU VAL	Ilot 6	1,35	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 6	0,05	3	Isolement de points d'eau	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 6	4,14	3	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 6	0,13	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 6	3,65	3	Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 6	51,95	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 6	15,69	2	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA ROGER	Ilot 6	1,88	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 6	5,80	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 6	0,48	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VAL	Ilot 6	14,95	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 GODEFROY POTIN	Ilot 6	6,20	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 6	0,23	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 6	1,36	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 6	28,44	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 6	8,84	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 7	3,24	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 7	9,46	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 7	0,50	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 7	4,73	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 7	0,14	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 7	2,33	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 7	0,41	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 7	0,40	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA ROGER	Ilot 7	3,89	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 7	0,12	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 7	9,28	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VAL	Ilot 7	7,13	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
4 GODEFROY POTIN	Ilot 7	11,19	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 7	0,09	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 8	28,23	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 8	1,51	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DES FOSSES	Ilot 8	15,15	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 8	0,82	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL DU VAL	Ilot 8	1,48	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VAL	Ilot 8	0,92	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 8	0,30	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 8	0,77	3	Isolement de tiers	3	-	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 8	0,25	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 8	1,76	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 8	9,22	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA ROGER	Ilot 8	7,14	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 8	4,32	3	Périmètres de captage	3	-	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 9	0,84	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 9	3,09	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 9	12,13	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 9	0,07	3	Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA ROGER	Ilot 9	5,52	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DU VAL	Ilot 9	1,62	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 9	25,80	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 9	6,06	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 9	61,97	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 GODEFROY POTIN	Ilot 9	13,15	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 9	3,56	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 9	0,16	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 9	4,11	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épardable (ha)	Apt. à l'épard. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épard. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épard. agro.
<i>Uniquement les parcelles au statut : NON SORTIE</i>							



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : 4 SAS BIOMETHA 95
 Unité de production : 4 SAS BIOMETHA 95

Produit d'épandage : Digestat solide sep phase
 Rapport C/ N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Solide

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 1	22,94	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 1	20,82	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 1	7,25	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 1	42,55	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 1	17,53	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 1	0,10	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA ROGER	Ilot 1	14,91	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 1	62,81	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 1	0,45	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 1	3,13	3	Périmètres de captage	3	-	
4 EARL DU VIEUX	Ilot 1	35,27	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 1	0,73	3	Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épan­dable (ha)	Apt. à l'épan­d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan­d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan­d. agro.
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 1	15,01	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 1	20,02	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 1	17,07	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 10	1,54	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 10	0,71	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 10	3,58	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 10	0,62	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 10	20,27	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VIEUX	Ilot 10	3,65	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 10	22,72	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA ROGER	Ilot 10	3,54	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 10	2,73	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 10	52,77	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 10	3,55	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 10	2,30	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
4 EARL DES FOSSES	Ilot 1001	0,53	3	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage	3	-	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 11	14,84	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 11	0,34	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 11	33,08	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 11	0,68	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 11	2,04	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 11	0,02	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 11	15,94	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 11	4,14	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 11	5,60	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 11	0,21	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 SCEA ROGER	Ilot 11	19,70	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VIEUX	Ilot 11	21,91	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 11	10,57	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VIEUX	Ilot 11	0,24	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 11	0,83	3	Isolement de cours d'eau	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 11	4,21	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 12	7,04	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 12	3,69	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA ROGER	Ilot 12	4,80	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA ROGER	Ilot 12	0,08	3	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 12	4,17	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VIEUX	Ilot 12	19,61	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 12	1,00	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VIEUX	Ilot 12	0,74	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 12	0,02	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 12	0,29	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 12	0,53	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 12	0,38	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 12	10,49	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 13	1,25	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique delà de la réglementation	Apt. à l'épan- d. agro.
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 13	4,15	3	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 13	0,01	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 13	0,11	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 EARL DU VIEUX	Ilot 13	33,35	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
4 SCEA ROGER	Ilot 13	4,59	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 13	15,13	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 13	4,42	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 13	15,00	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 14	10,15	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
4 SCEA ROGER	Ilot 14	2,45	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 14	1,07	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
4 EARL DU VIEUX	Ilot 14	7,58	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 14	2,45	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 14	8,89	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 14	9,50	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 15	10,46	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 15	2,73	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 15	2,76	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 15	1,91	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VIEUX	Ilot 15	0,36	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VIEUX	Ilot 15	18,17	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 16	0,03	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 16	14,29	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 16	0,37	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 16	11,09	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 17	5,67	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA ROGER	Ilot 17	1,72	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 17	1,90	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 17	1,30	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 18	2,50	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 18	9,05	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 19	0,12	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 19	1,32	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 19	0,74	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 19	7,27	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 19	8,70	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 2	57,67	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 2	1,26	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VIEUX	Ilot 2	0,78	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 2	14,63	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 2	0,39	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 2	2,14	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 2	0,15	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 2	55,87	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 2	1,04	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 2	3,63	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 2	0,74	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 2	8,28	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 2	15,94	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA ROGER	Ilot 2	4,47	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 2	7,24	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VIEUX	Ilot 2	83,35	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 2	1,08	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 2	3,17	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 20	0,11	3	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 20	0,71	2	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 20	3,61	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 21	19,19	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 22	5,45	1		1	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique delà de la réglementation	Apt. à l'épan- d. agro.
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 22	29,72	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 23	0,33	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 23	0,23	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 23	0,53	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 24	0,49	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 24	0,62	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 24	16,27	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 26	2,83	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 27	1,77	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 27	0,36	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 28	2,59	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 29	0,64	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 3	13,18	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 3	1,34	3	Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
4 EARL DU VIEUX	Ilot 3	0,13	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 3	18,14	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 3	0,40	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 3	1,21	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 3	4,18	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 3	0,57	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 3	30,08	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VIEUX	Ilot 3	0,14	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA ROGER	Ilot 3	12,65	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 3	2,35	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 3	0,32	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 3	7,03	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 3	4,44	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 3	69,32	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 3	5,68	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 3	1,66	3	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 3	1,04	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 30	0,93	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 31	0,41	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 33	1,76	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 34	0,16	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 34	3,50	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VIEUX	Ilot 4	0,58	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 4	2,45	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 4	9,05	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 4	10,22	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 4	0,46	3	Isolement de tiers	3	-	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 4	0,62	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 4	4,40	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 4	0,76	3	Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 4	0,48	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 4	0,02	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 4	6,25	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA ROGER	Ilot 4	16,72	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 4	3,92	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 4	7,90	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 4	5,42	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 4	0,37	3	Isolement de points d'eau	3	-	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 4	1,86	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 4	11,29	2	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 5	0,11	3	Isolement de tiers	3	-	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 5	0,57	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 5	0,28	3	Isolement de points d'eau	3	-	
4 SCEA ROGER	Ilot 5	9,09	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 5	0,11	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

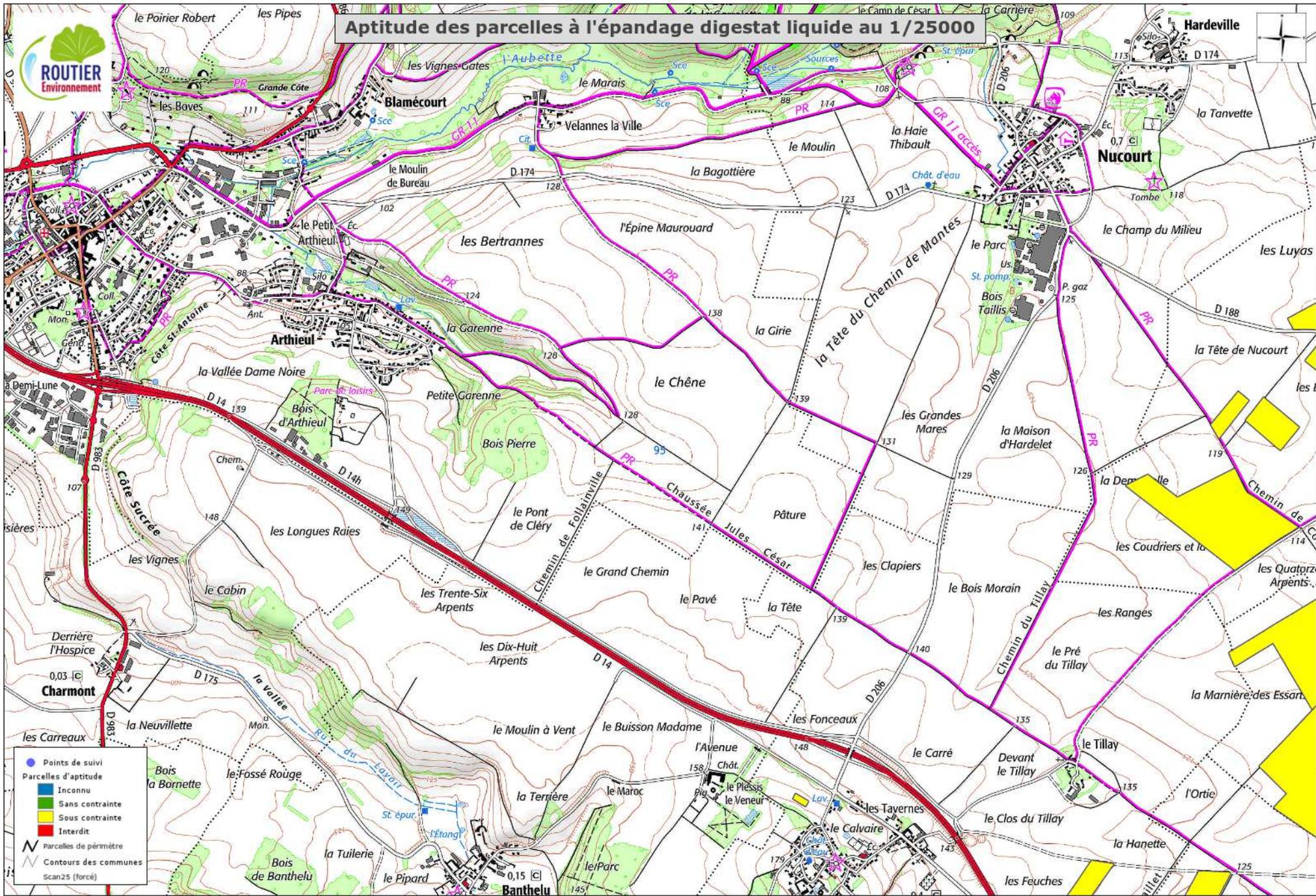
Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
4 EARL DU VAL	Ilot 5	0,67	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 5	2,32	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 5	6,49	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA FERME DU	Ilot 5	34,77	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 5	1,06	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 5	18,35	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 5	24,94	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 5	1,85	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 5	14,16	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 5	2,79	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 5	17,25	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA ROGER	Ilot 5	0,35	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 5	0,32	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 5	3,57	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 6	28,44	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 6	0,48	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 6	14,95	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 6	0,13	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 6	4,14	3	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 6	15,69	2	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 6	1,35	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 6	5,80	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 6	0,05	3	Isolement de points d'eau	3	-	
4 SCEA ROGER	Ilot 6	1,88	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 6	8,84	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 6	51,95	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 6	0,23	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 6	3,65	3	Périmètres de captage	3	-	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 6	6,20	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA FONTAINE AUX	Ilot 6	1,36	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 7	0,09	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 7	4,73	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 7	0,41	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 7	9,46	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 7	0,14	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA ROGER	Ilot 7	3,89	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 7	11,19	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 7	2,33	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 7	7,13	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 7	9,28	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 7	0,50	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 7	3,24	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 7	0,40	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DES FOSSES	Ilot 7	0,12	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 8	15,15	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 8	0,82	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 8	9,22	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 8	28,23	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 8	4,32	3	Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA ROGER	Ilot 8	7,14	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 8	0,77	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 8	1,76	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 8	0,30	3	Isolement de tiers	3	-	
4 EARL DU VAL	Ilot 8	0,92	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 GODEFROY POTIN	Ilot 8	0,25	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 8	1,48	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 8	1,51	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 9	1,62	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DE GEROCOURT	Ilot 9	4,11	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 9	3,56	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
4 SCEA ROGER	Ilot 9	5,52	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DU VAL	Ilot 9	3,09	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 9	6,06	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DES FOSSES	Ilot 9	25,80	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL SAINT JACQUES	Ilot 9	0,07	3	Périmètres de captage	3	-	
4 SCEA LA LEVRIERE	Ilot 9	61,97	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 EARL DE LA JOLIVETTE	Ilot 9	0,16	3	Isolement de tiers	3	-	
4 SCEA DU CLOS CAILLET	Ilot 9	12,13	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
4 GODEFROY POTIN	Ilot 9	13,15	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
4 GODEFROY POTIN	Ilot 9	0,84	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
<i>Uniquement les parcelles au statut : NON SORTIE</i>							



Aptitude des parcelles à l'épandage digestat liquide au 1/25000



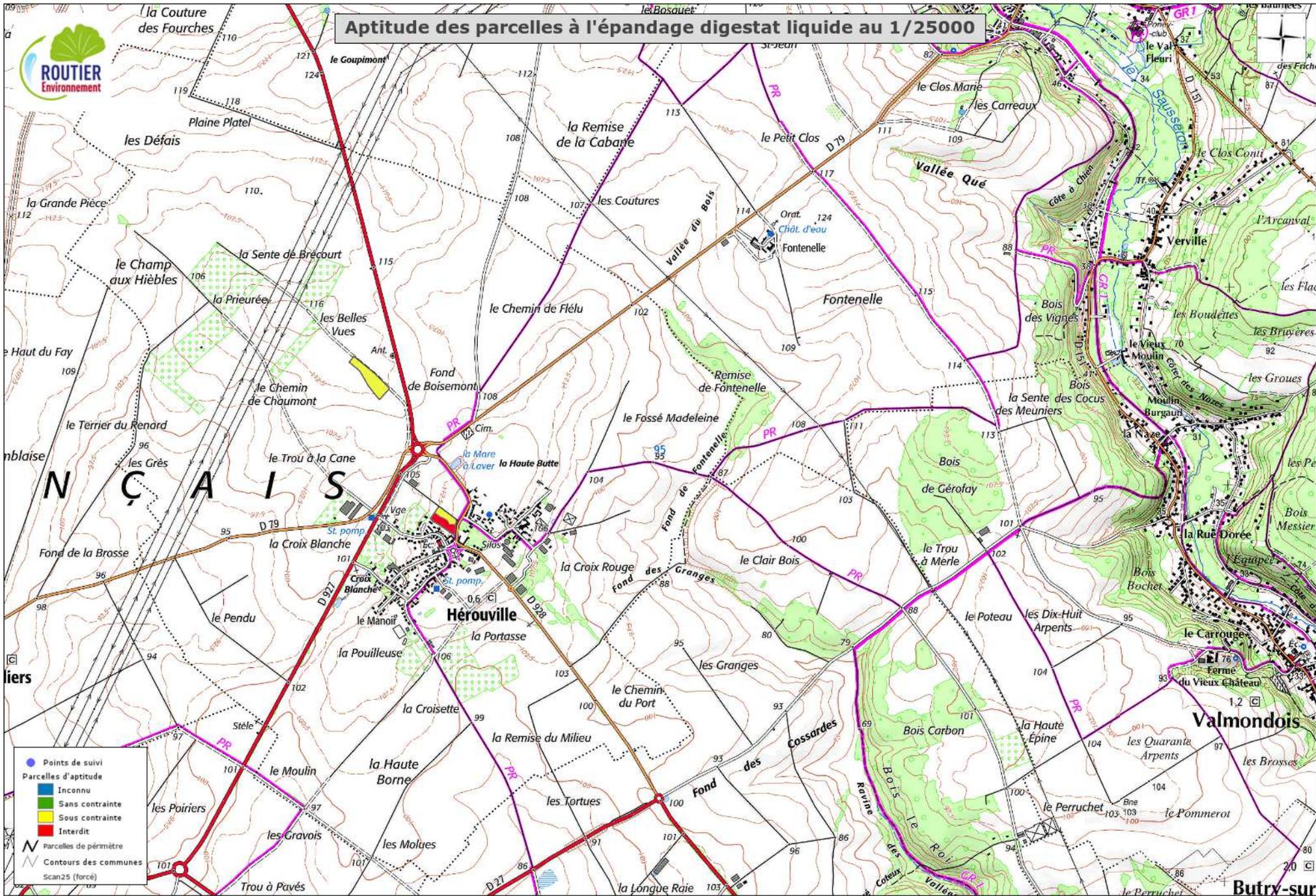
- Points de suivi
- Parcelles d'aptitude
- Inconnu
- Sans contrainte
- Sous contrainte
- Interdit
- Parcelles de périmètre
- Contours des communes
- Scan25 (forcé)

0 280 560 m

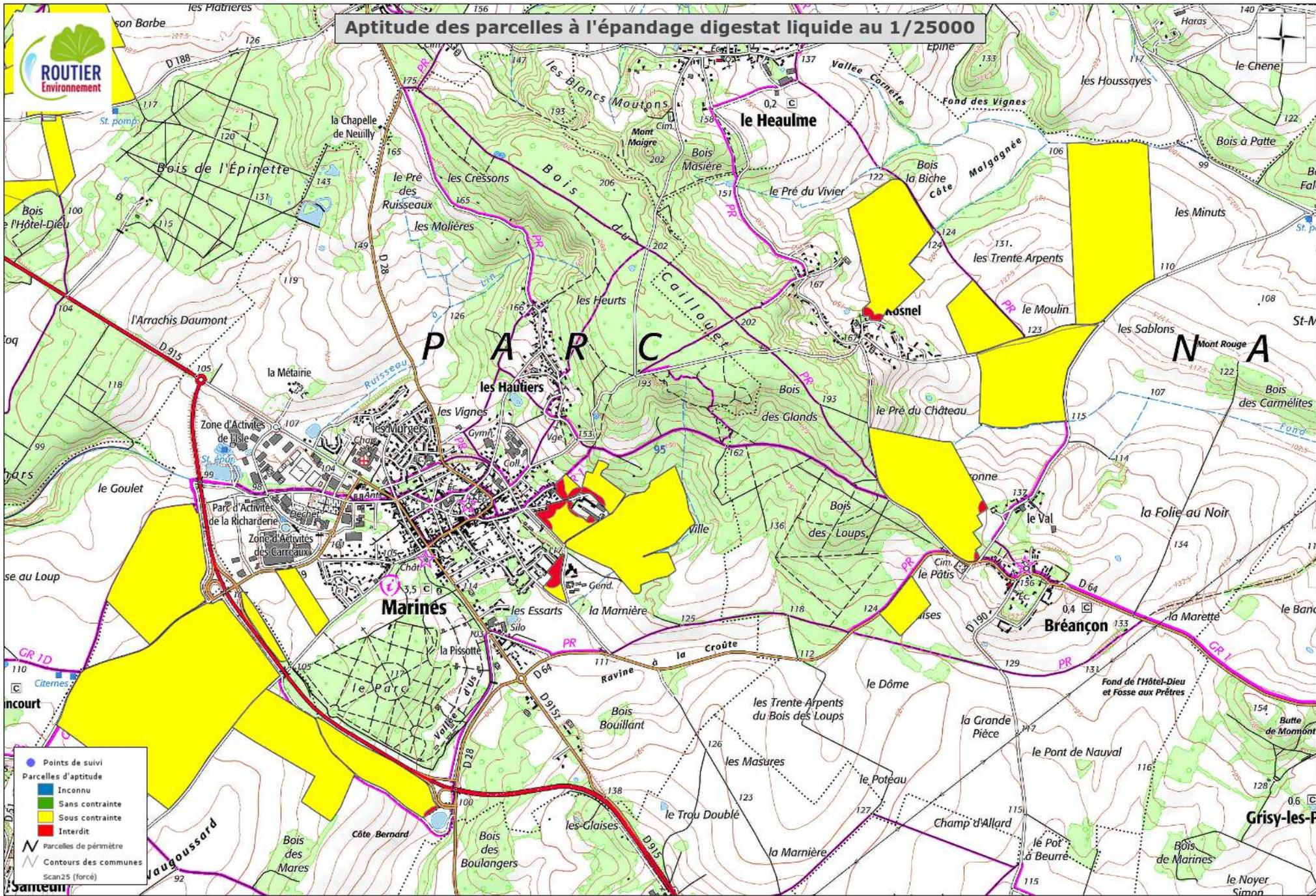
Echelle 1:25000



Aptitude des parcelles à l'épandage digestat liquide au 1/25000



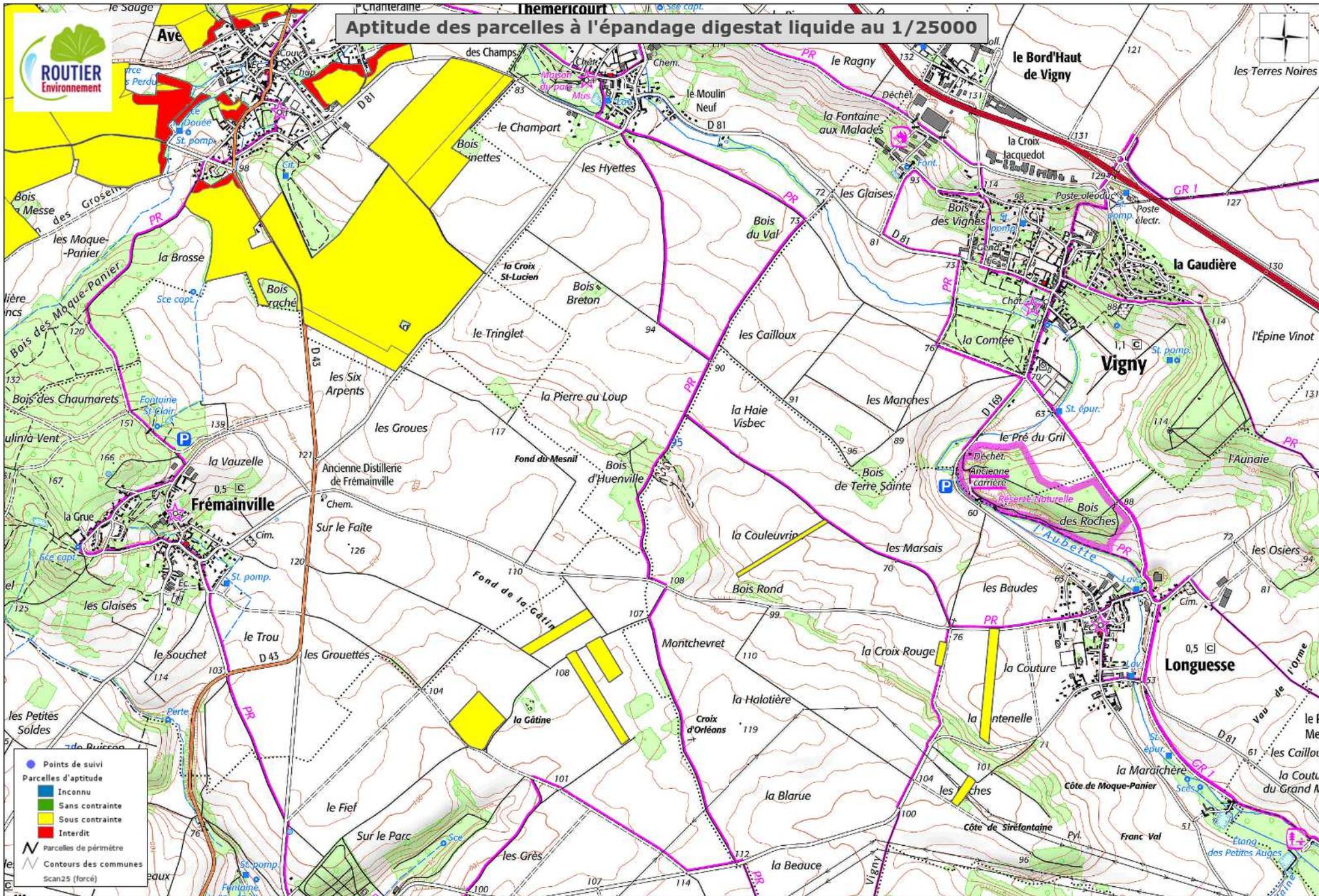
Aptitude des parcelles à l'épandage digestat liquide au 1/25000



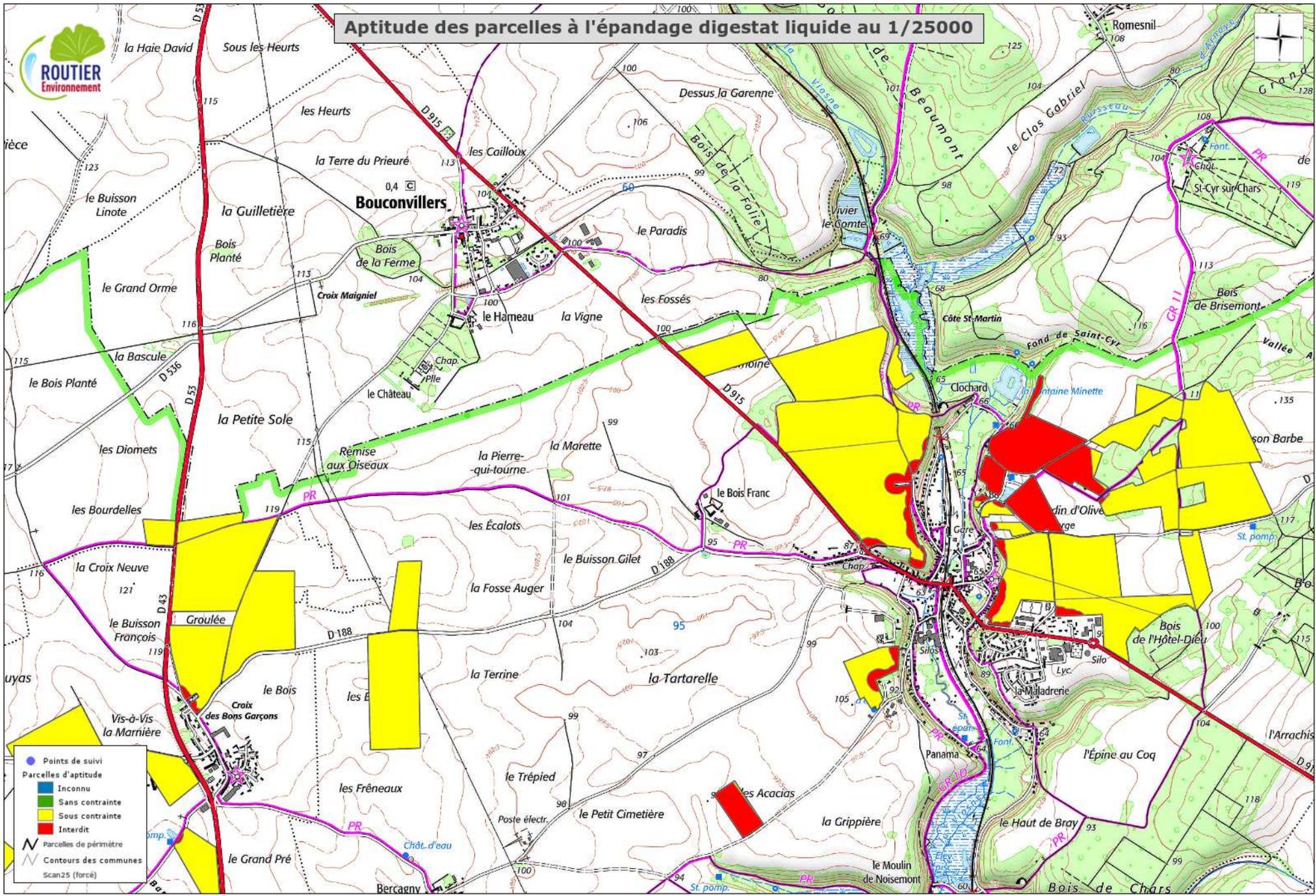
- Points de suivi
- Parcelles d'aptitude
- Inconnu
- Sans contrainte
- Sous contrainte
- Interdit
- Parcelles de périmètre
- Contours des communes
- Scan25 (forcé)



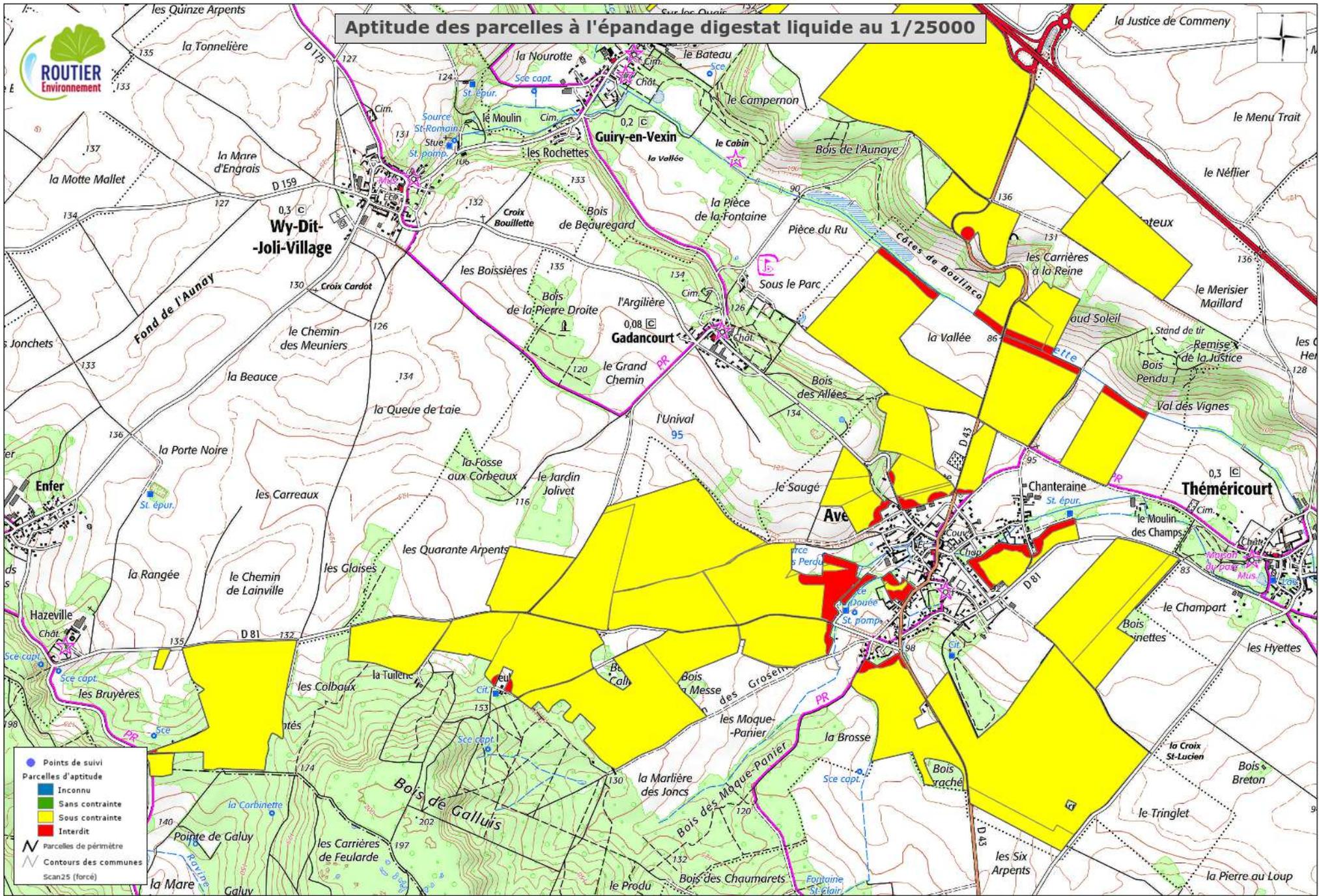
Aptitude des parcelles à l'épandage digestat liquide au 1/25000



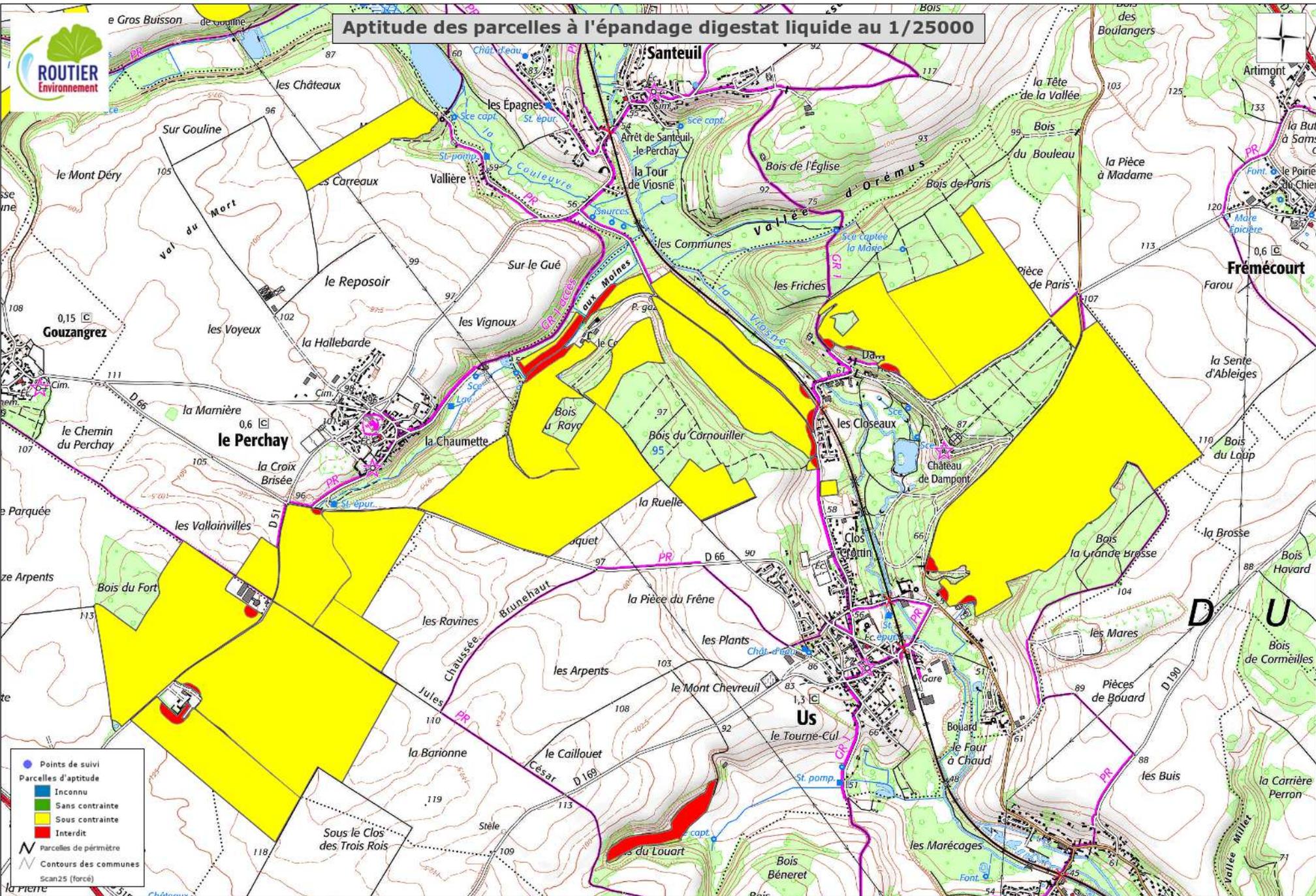
Aptitude des parcelles à l'épandage digestat liquide au 1/25000

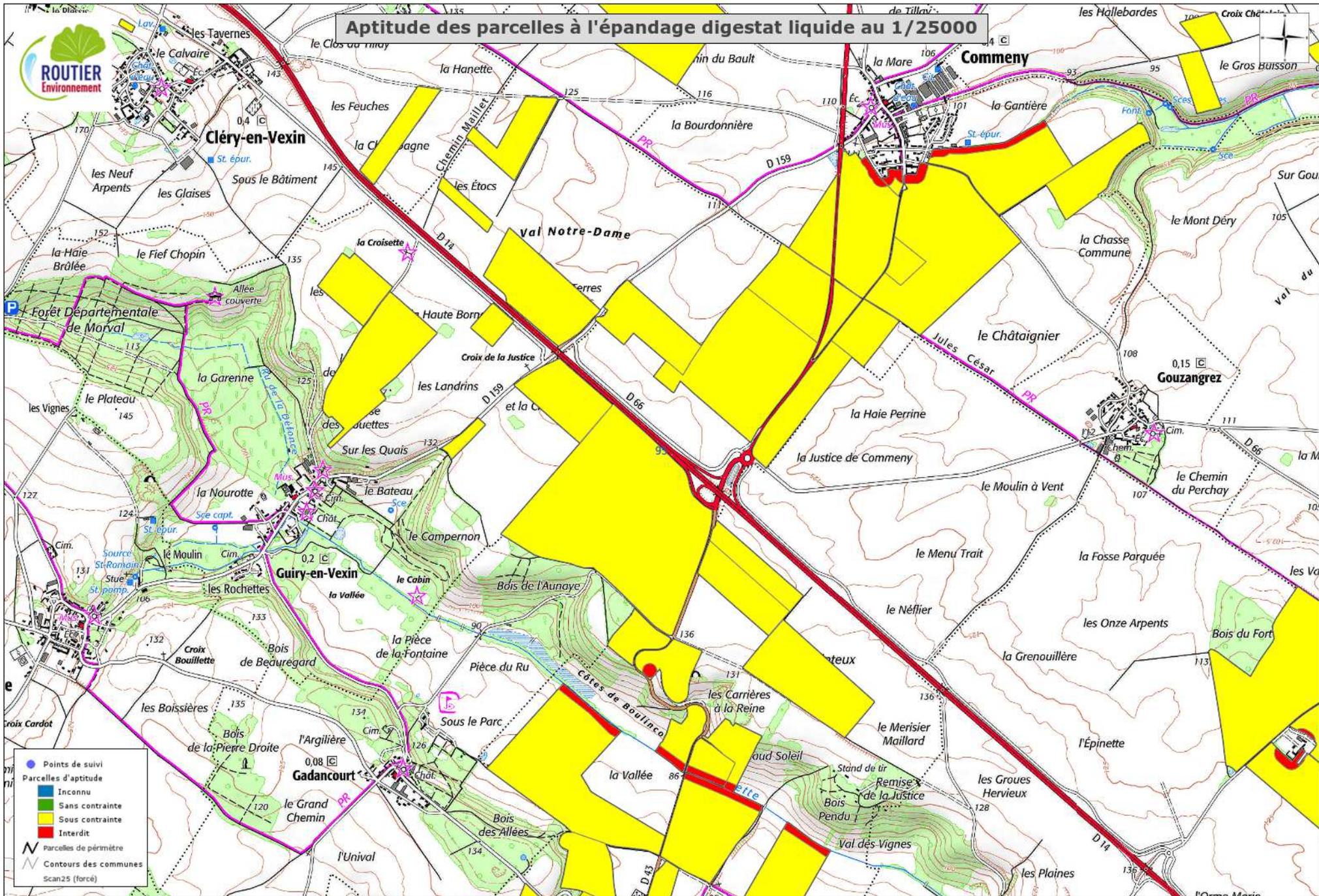


Aptitude des parcelles à l'épandage digestat liquide au 1/25000

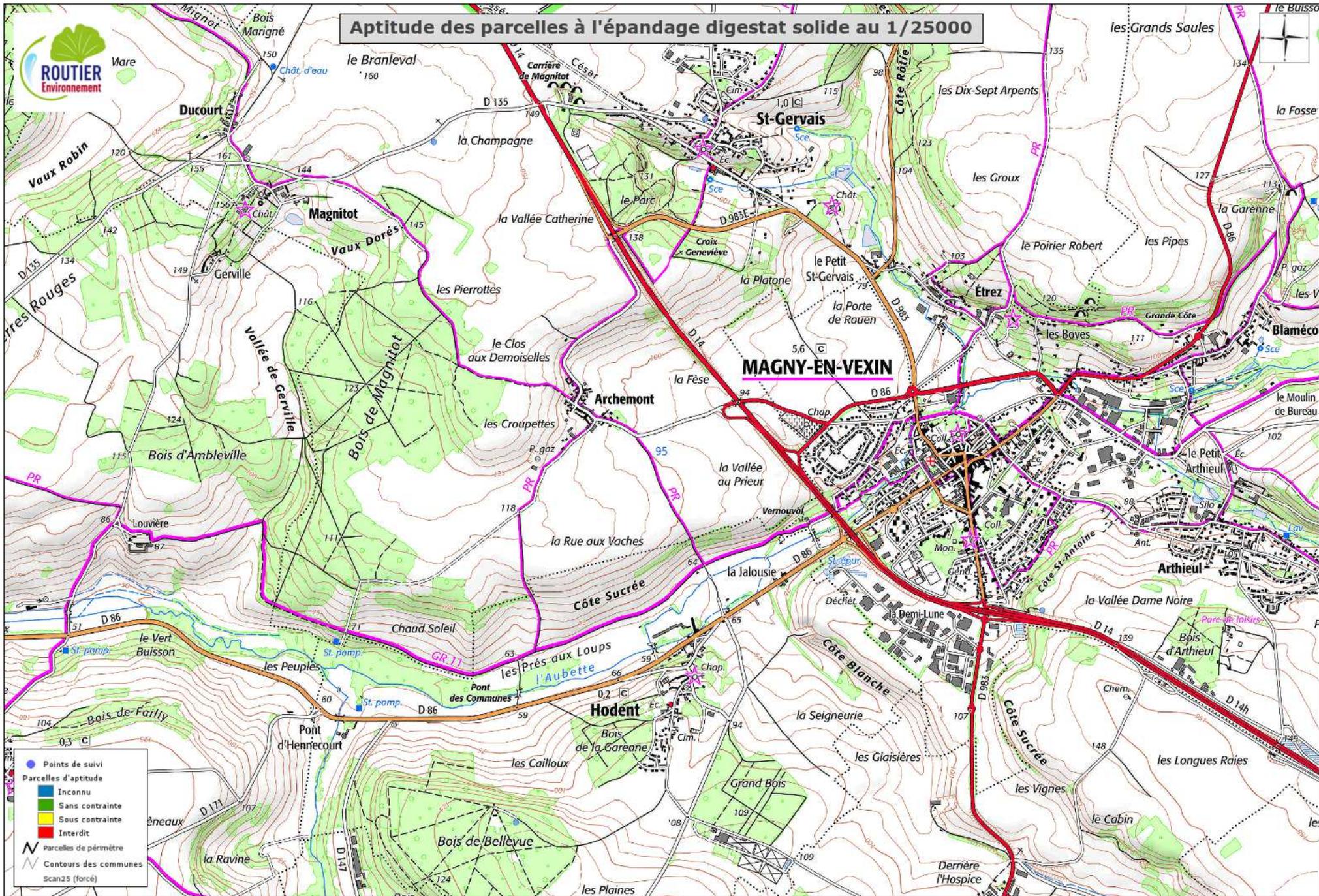


- Points de suivi
- Parcelles d'aptitude
- Inconnu
- Sans contrainte
- Sous contrainte
- Interdit
- Parcelles de périmètre
- Contours des communes
- Scan25 (forcé)

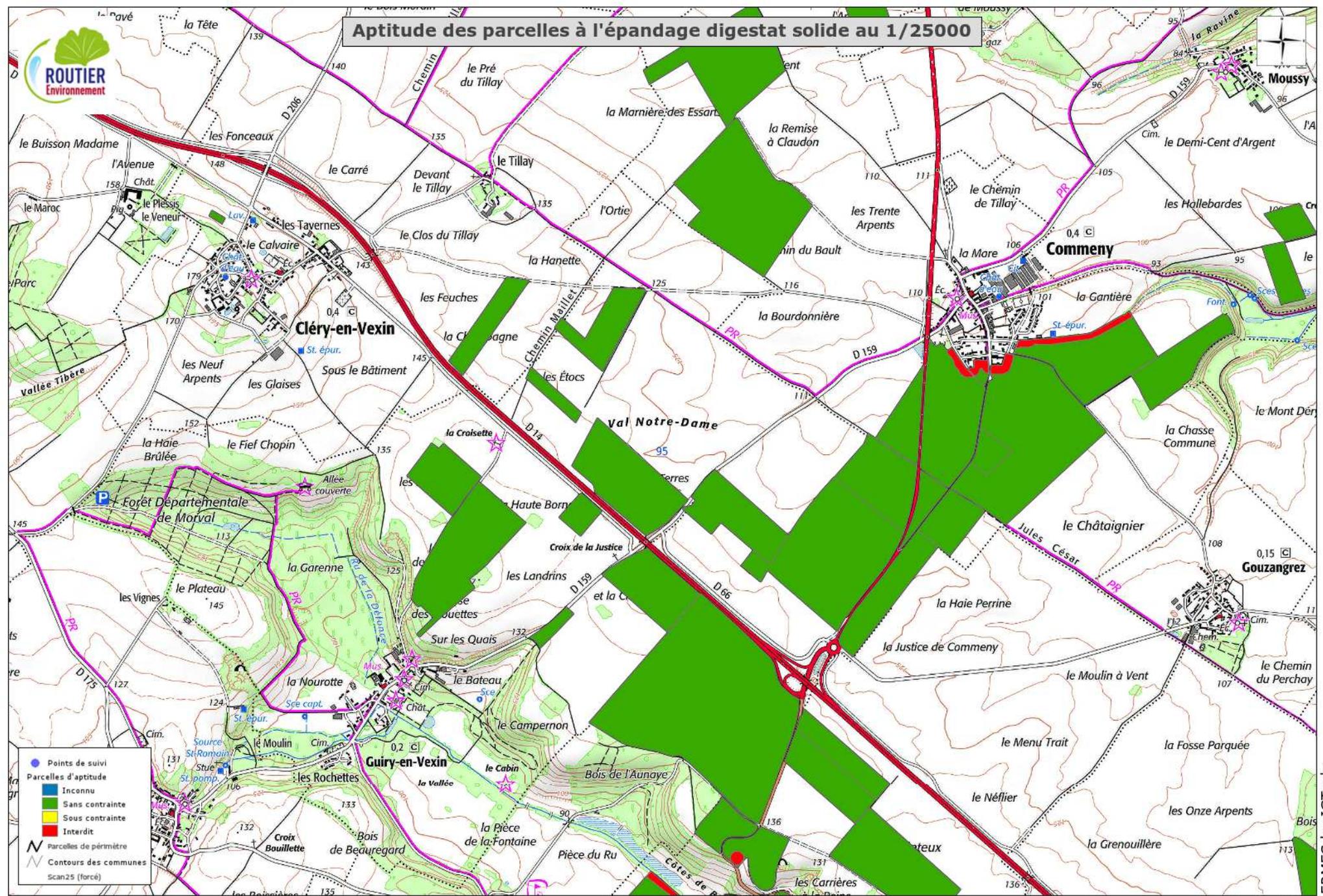




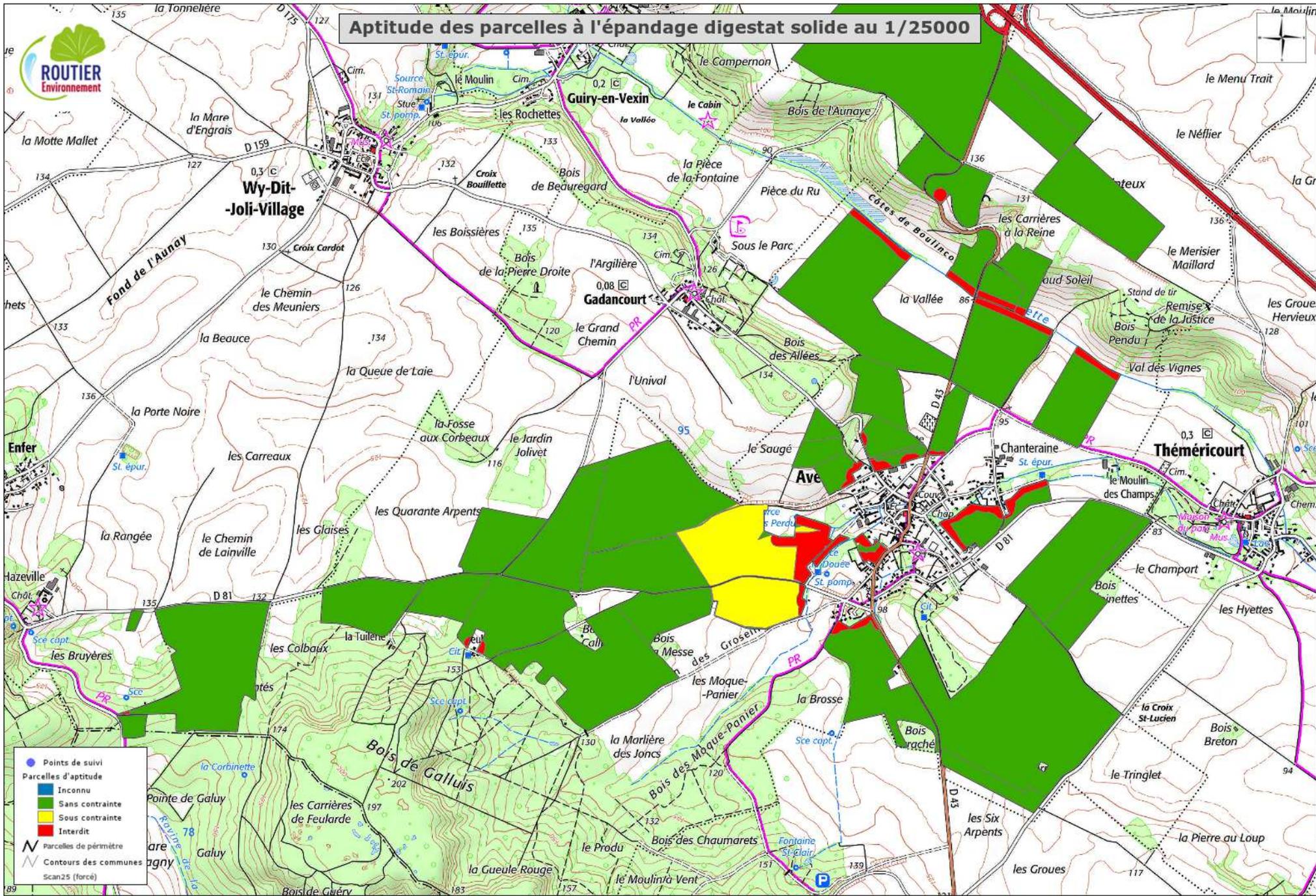
Aptitude des parcelles à l'épandage digestat solide au 1/25000



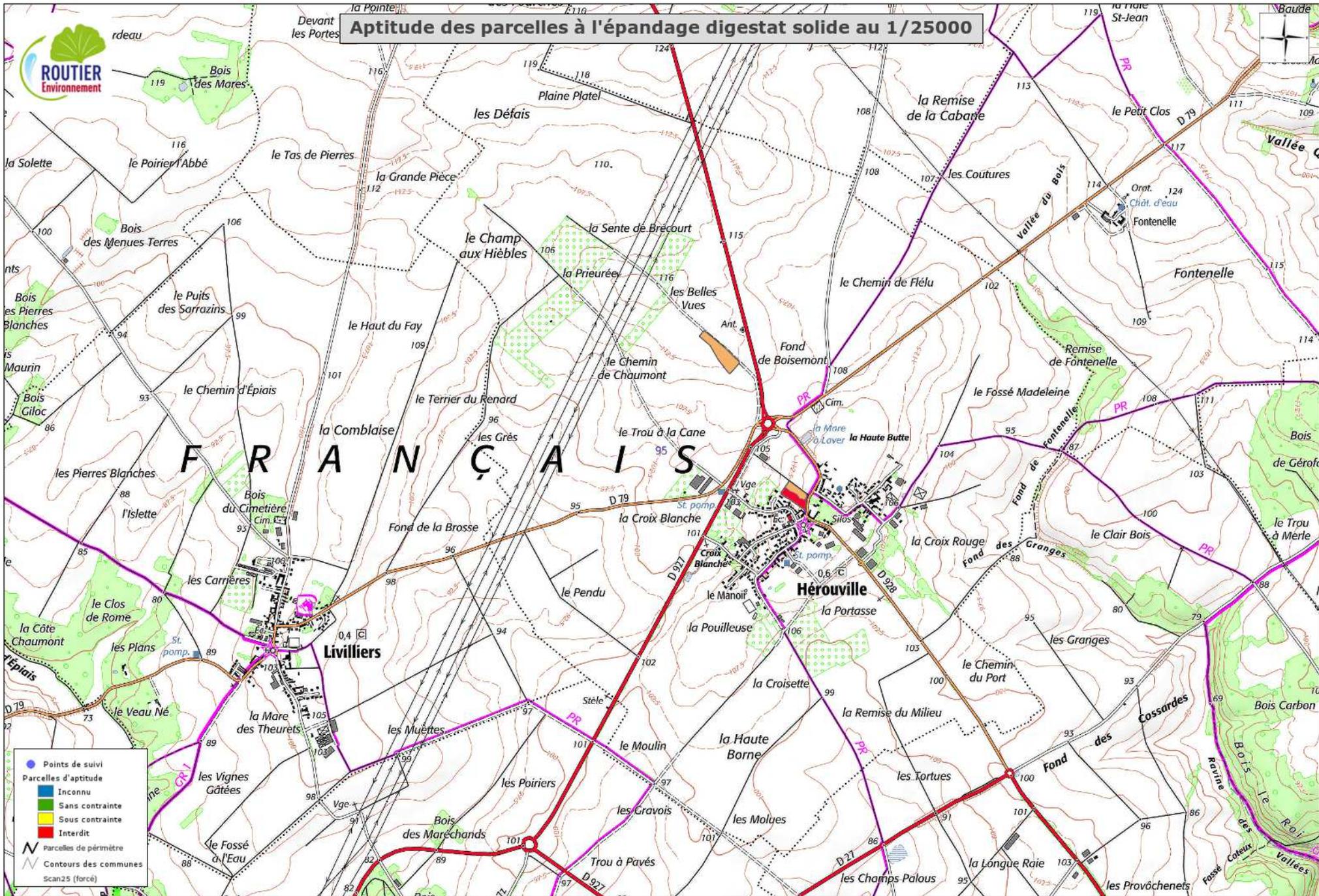
Aptitude des parcelles à l'épandage digestat solide au 1/25000



Aptitude des parcelles à l'épandage digestat solide au 1/25000

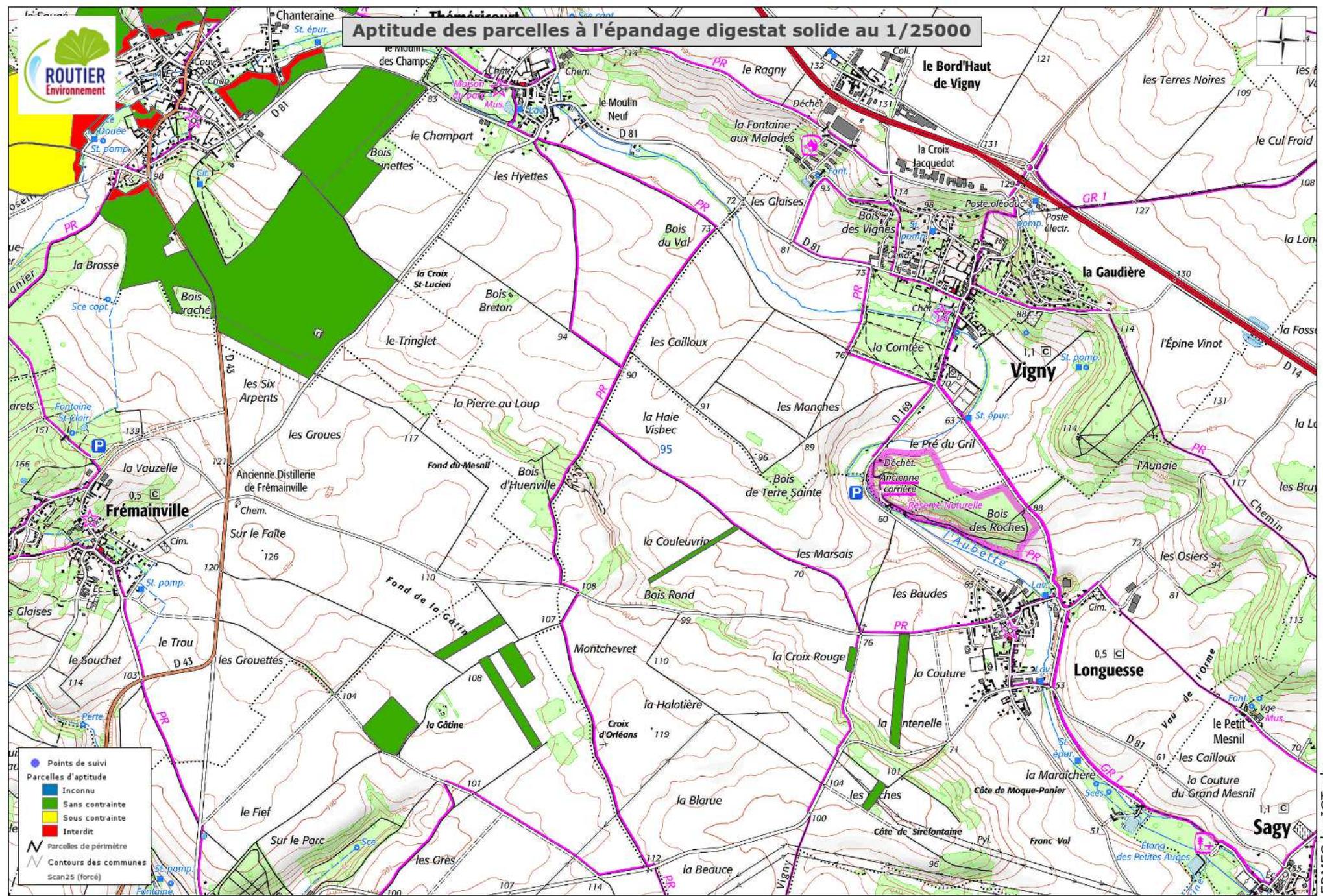


Aptitude des parcelles à l'épandage digestat solide au 1/25000

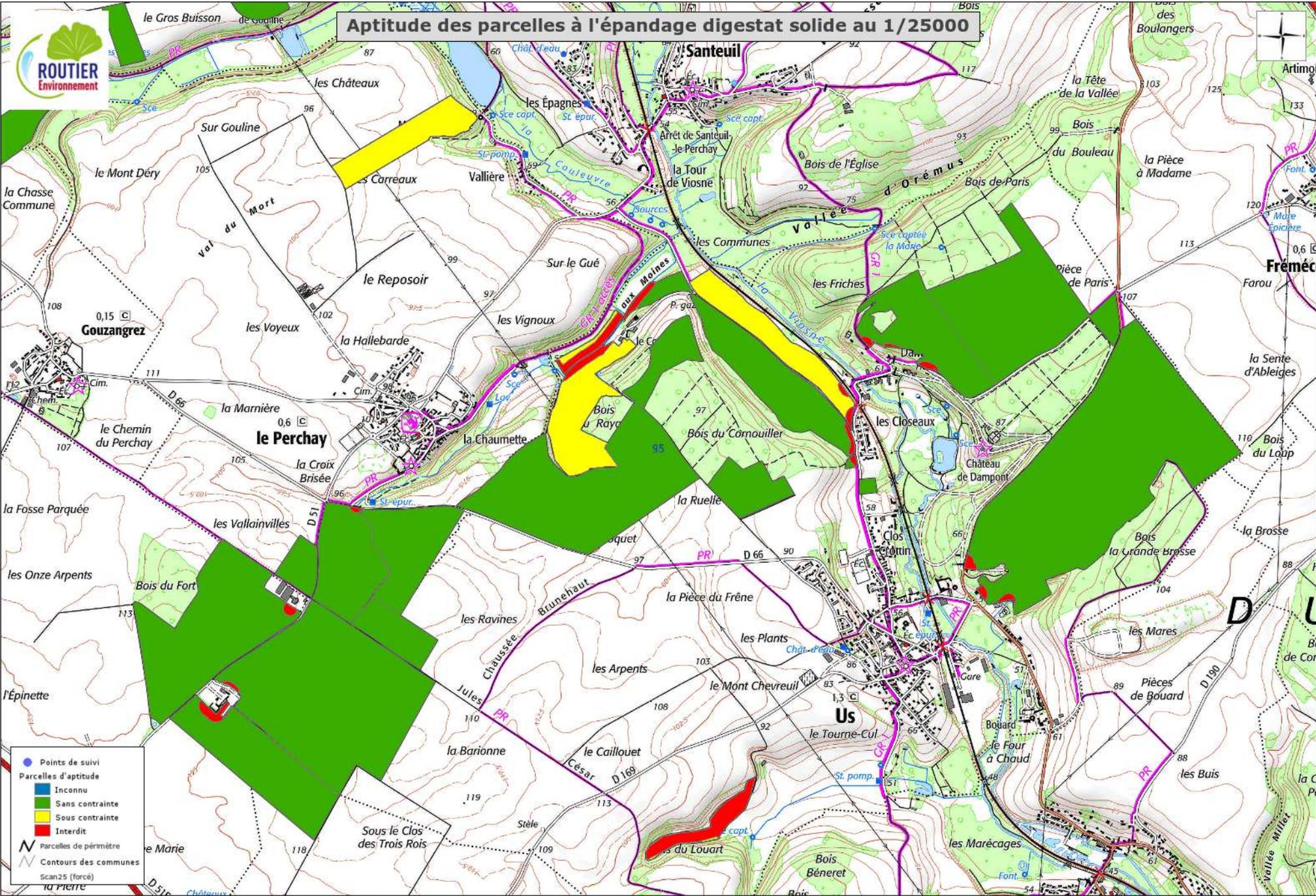




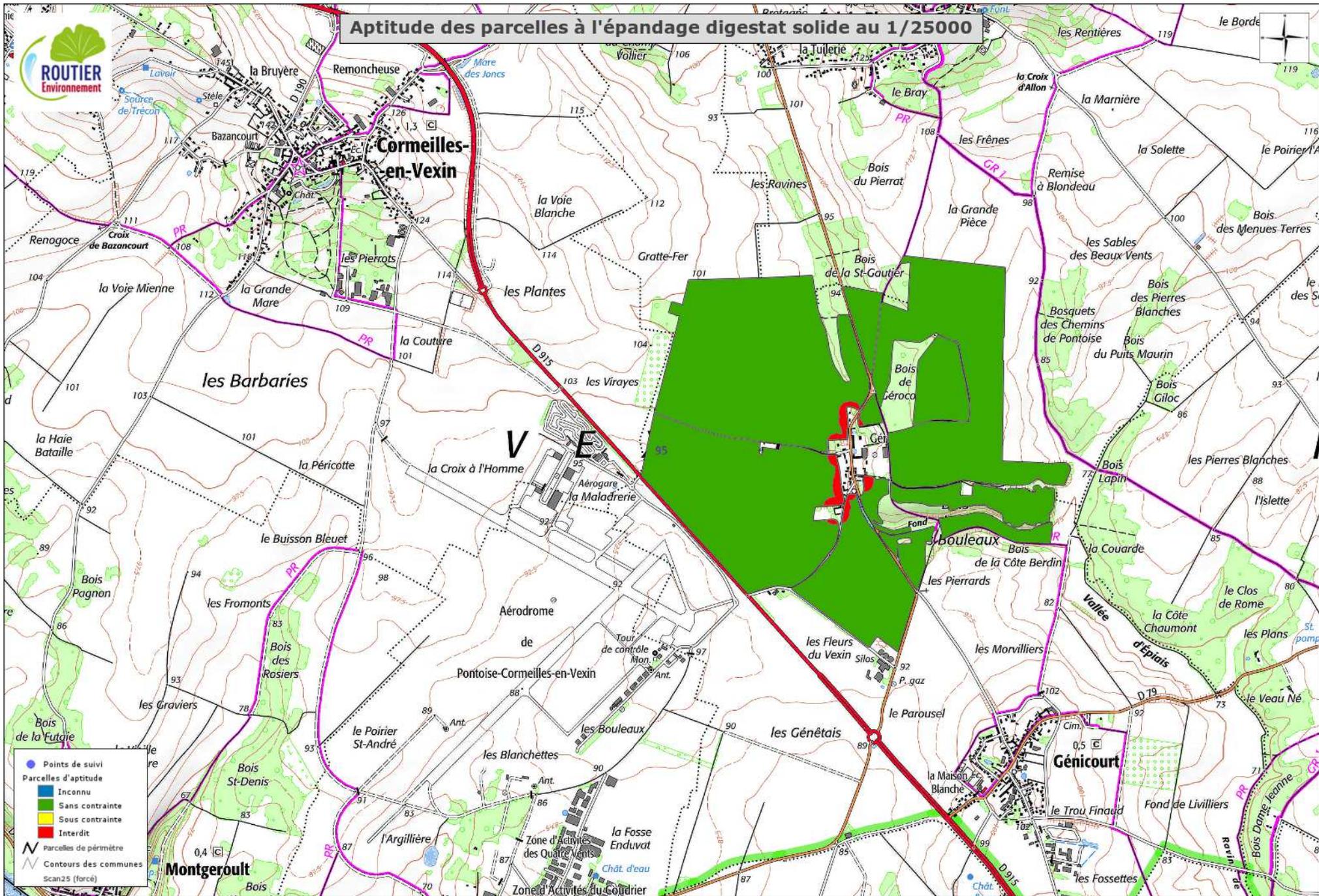
Aptitude des parcelles à l'épandage digestat solide au 1/25000



Aptitude des parcelles à l'épandage digestat solide au 1/25000



- Points de suivi
- Parcelles d'aptitude
 - Inconnu
 - Sans contrainte
 - Sous contrainte
 - Interdit
- Parcelles de périmètre
- Contours des communes
- Scan25 (forcé)



Aptitude des parcelles à l'épandage digestat solide au 1/25000



● Points de suivi
 Parcelles d'aptitude
 Inconnu
 Sans contrainte
 Sous contrainte
 Interdit
 Parcelles de périmètre
 Contours des communes
Scan25 (forcé)